
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 février 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 février 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. »

La présidente du conseil municipal a le plaisir d'ouvrir cette assemblée du conseil municipal. Elle dédie la minute de silence à la mémoire de M. Robert Silverman, connu comme « Bicycle Bob ». M. Silverman est un pionnier du mouvement en faveur du cyclisme comme moyen de transport à Montréal; il est le cofondateur de l'organisme « Le monde à bicyclette » et un grand militant pour les aménagements cyclables sécuritaires. Elle exprime au nom de tous les membres du conseil municipal ses sympathies à sa famille et à ses proches.

Elle demande une minute de silence afin de se recueillir sur les événements heureux et malheureux survenus au cours des dernières semaines.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et dresse une liste des célébrations internationales et des anniversaires des personnes élues pour le mois de février :

Célébrations du mois de février

- 1^{er} au 28 février : Mois de l'histoire des Noirs
- 1^{er} février : Nouvel an chinois
- 11 février : Journée montréalaise de Nelson Mandela
- 14 au 18 février : Journées de la persévérance scolaire
- 21 février : Journée internationale des guides touristiques
- 23 février : Anniversaire du droit de vote des femmes au Québec
- 23 février : Pink Shirt Day/Journée du chandail rose contre l'intimidation

Puis, la présidente du conseil cède la parole au conseil Sterling Downey.

Le conseiller Downey indique que le 23 février sera la Journée du chandail rose contre l'intimidation et qu'il est important de s'attaquer à ce fléau. Il mentionne que l'intimidation est présente sous différentes formes, incluant les réseaux sociaux et que les impacts en découlant peuvent être dévastateurs. En conclusion, il invite l'ensemble des membres à porter le chandail rose en soutien aux victimes d'intimidation.

La présidente du conseil remercie le conseiller Downey et souligne les anniversaires de naissance du mois de février à savoir : M. Sonny Moroz, Mme Nathalie Goulet, M. Benoit Dorais et M. Éric Alan Caldwell.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Mary Deros. Mme Deros prend la parole et mentionne que le 21 février est la Journée internationale de la langue maternelle et que c'est en 1999 que les Nations Unies ont proclamé cette journée afin que tous les peuples puissent préserver leur langue maternelle.

La présidente du conseil remercie la conseillère Mary Deros ainsi que tous les membres pour leur attention et souhaite une excellente séance à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Manifestation du 12 février et le port de l'écusson « thin blue line » par certains policiers du Service de police de la Ville de Montréal – Quelle est la position de l'Administration concernant le port de cet écusson sur les uniformes de policiers du SPVM? / Le symbole de cet écusson suscite la controverse, est-ce que l'Administration va interdire le port de cet écusson sur les uniformes du SPVM?
Mme Chantal Rossi	Mme Josefina Blanco	Demande des justifications quant à la mise en œuvre du plan d'action pour lutter contre la violence conjugale? / Questionne les délais dans ce dossier
M. Abdelhaq Sari	M. Alain Vaillancourt	Formation du corps de police du SPVM – Questionne le programme de formation du corps de police et souhaite qu'il y ait une accélération de cette formation dans un contexte de police communautaire et de la désescalade / Aimerait qu'un mandat clair soit donné au SPVM en matière de formation dans ce dossier
Mme Alba Zuniga Ramos	M. Alain Vaillancourt	Technologie de reconnaissance faciale du SPVM – Est-ce que l'Administration a reçu une demande du SPVM quant à

SUITE - l'utilisation de cette technologie / Questionne la transparence du SPVM dans ce dossier et s'il y a des suivis qui sont effectués par l'Administration

M. Benoit Langevin Mme Josefina Blanco Aimerais connaître le plan d'action en itinérance au-delà de la saison hivernale

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, rappelle au conseiller Benoit Langevin que l'expression « show de boucane » constitue des propos antiparlementaires; elle lui demande sa collaboration afin d'éviter cette expression dans ses interventions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benoit Langevin	Mme Josefina Blanco	Questionne la réponse donnée et reformule sa question
M. Sonny Moroz	M. Benoit Dorais	Aimerait qu'il y ait une consultation publique dans le projet de certification des propriétaires et du registre des loyers? / Aimerait plus de données accessibles dans ce dossier, notamment sur les justifications, les projections et les coûts?
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Marie-Andrée Mauger	Gestion des centres de tri des matières recyclables – Demande qu'une séance plénière soit tenue dans ce dossier en lien avec la motion inscrite au point 65.01 / Aimerait plus de transparence dans ce dossier et réitère sa question

À 13 h 41,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

M. Laurent Desbois	Mme Maja Vodanovic	Questionne le délai de 10 jours qu'ont dû vivre des citoyens avant d'obtenir de l'aide lors du gel de tuyaux et aimerait la position de l'Administration à ce sujet? / Suggère l'assistance d'une firme privée dans ce dossier
--------------------	--------------------	--

Avant de clore la Période de questions des membres du conseil, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Josefina Blanco afin que cette dernière puisse donner la réplique à la question complémentaire du conseiller Benoit Langevin.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 47.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 0138

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 février 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les points 7.18 et 65.05.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 13 h 48, le leader de la majorité, M. Alex Norris, apporte un changement à la séquence de l'ordre du jour et indique que le point 15.03 sera étudié immédiatement après le point 65.03.

CM22 0139

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 février 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM22 0140

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 janvier 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 janvier 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 février 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune réponse déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Sophie Mauzerolle

- Dépôt d'une réponse à Mme Christine Black en lien avec une question posée lors du conseil municipal extraordinaire du 20 janvier 2022 concernant le budget 2022 de l'Agence de mobilité durable.

Par Mme Caroline Bourgeois

- Dépôt d'une réponse à M. Stéphane Côté concernant le point 20.09 du conseil municipal du 24 janvier dernier – Accorder six contrats à Pépinière Jardin 2000 inc., 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) et Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée, pour la fourniture et la plantation d'arbres en 2022, l'arrosage et l'entretien de ces arbres ainsi que le remplacement de certains arbres plantés sur une période s'échelonnant de 2022 à 2025.

Par M. Benoit Dorais

- Dépôt d'une réponse de M. Benoit Dorais à M. Sonny Moroz en lien avec le point 80.01 (20.35) du conseil municipal du 24 janvier dernier – Autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 56 313 597 \$.

Par Mme Dominique Ollivier

- Dépôt d'une réponse à M. Alan DeSousa en lien avec le point 80.01 (30.03) du conseil municipal du 24 janvier 2022 – Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2022).
- Dépôt d'une réponse à M. Alan DeSousa en lien avec le point 30.03 du conseil municipal du 24 janvier 2022 – Adoption d'une résolution visant à créer un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection.
- Dépôt d'une réponse à M. Richard Deschamps en lien avec le point 80.01 (30.01) du conseil municipal du 24 janvier 2022 - Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2022).

Par Mme Maja Vodanovic

- Dépôt d'une réponse M. Dominic Perri concernant le point 80.01 (20.05) du conseil municipal du 24 janvier 2022 – Conclure des ententes-cadres avec Composites Idéal inc. (Lot #1) et 9163-0806 Québec inc. (les Entreprises Fibromoule) (Lot #2) pour les services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite aux usines d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de six mois.
- Dépôt d'une réponse à M. Dominic Perri concernant le point 7.03 du conseil municipal du 20 décembre 2021 – Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable.

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022, 11h.

- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022.

CM22 0141**Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1216183019

CM22 0142

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1229193001

CM22 0143

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.05 1216643003

CM22 0144

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.06 1227146002

CM22 0145

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique (OCPM) portant sur le secteur Saint-Ferdinand, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le secteur Saint-Ferdinand, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et le conseil en prend acte.

07.07 1221079001

CM22 0146

Dépôt du Rapport annuel 2021 de la Ville de Montréal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Rapport annuel 2021 de la Ville de Montréal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1227711001

CM22 0147

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.09 1218722001

CM22 0148

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.10 1223903001

CM22 0149

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.11 1219388001

CM22 0150

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Saint-Léonard faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.12 1218683004

CM22 0151

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13 1229387001

CM22 0152

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de Ville-Marie faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.14 1219311004

CM22 0153

Dépôt du rapport de consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal intitulé « Projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu », en vertu de l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal intitulé « Projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu », en vertu de l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, et le conseil en prend acte.

07.15 1218677014

7.16 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

CM22 0154

Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile*

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021, dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, conformément à l'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.17 1229450001

CM22 0155

Ajout - Dépôt du rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Recommandations à la Société de transport de Montréal portant sur la gestion contractuelle du projet de construction du Centre de transport Bellechasse, conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Ville de Montréal, métropole du Québec* »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Recommandations à la Société de transport de Montréal portant sur la gestion contractuelle du projet de construction du Centre de transport Bellechasse, conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Ville de Montréal, métropole du Québec* », et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.18 (Ajout)

CM22 0156

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville de Montréal et des conseils d'arrondissement - Rapport et recommandations »

La conseillère Véronique Tremblay, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville de Montréal et des conseils d'arrondissement - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM22 0157**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal (article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec) - Commentaires et recommandations »**

Le conseiller Jérôme Normand, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal (article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*) - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

CM22 0158**Déclaration pour souligner la Journée internationale des droits des femmes**

Attendu que la Journée internationale des droits des femmes se tiendra le 8 mars 2022 et aura pour thème « L'égalité aujourd'hui pour un avenir durable »;

Attendu que ce thème vise à reconnaître la contribution des femmes et des filles du monde entier, qui mènent l'offensive quant à l'adaptation et la réponse aux changements climatiques et à leur atténuation, en faveur de la construction d'un avenir plus durable pour toutes les personnes;

Attendu que ONU Femmes souligne que faire progresser l'égalité des sexes dans le contexte de la crise climatique et de la réduction des risques de catastrophe est l'un des plus grands défis mondiaux du XXI^e siècle;

Attendu que les problèmes liés aux changements climatiques continuent d'avoir des répercussions graves et durables sur notre environnement ainsi que sur le développement économique et social, et touchent particulièrement les personnes plus vulnérables;

Attendu que, selon ONU Femmes, les femmes sont de plus en plus reconnues comme étant plus vulnérables aux impacts des changements climatiques que les hommes, car elles constituent la majorité des personnes pauvres de la planète et sont davantage dépendantes des ressources naturelles qui sont les plus menacées par les changements climatiques;

Attendu que les femmes et les filles œuvrent en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation. Elles participent à des initiatives de développement durable dans le monde entier et leur participation et leur leadership se traduisent par une action climatique concrète;

Attendu que les femmes et des filles doivent pouvoir faire entendre leur voix afin de jouer un rôle égal dans la prise de décisions liées aux changements climatiques et à la résilience, en vue d'atteindre un développement durable et une plus grande égalité des sexes;

Attendu que la mairesse de Montréal, Valérie Plante, a été nommée Ambassadrice mondiale du réseau ICLEI (Les Gouvernements Locaux pour le Développement Durable) pour la biodiversité locale en 2019. Ce poste lui permet de mettre en lumière le rôle des villes dans la résolution de la crise liée à l'extinction de la biodiversité à laquelle le monde est confronté;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2020, son Plan climat 2020-2030, qui lui permettra d'améliorer la qualité de vie de sa population à court, moyen et long termes par l'entremise d'une relance verte et inclusive qui ne laissera personne pour compte;

Attendu que la Journée internationale des droits des femmes est une occasion importante pour réfléchir ensemble aux moyens de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et de favoriser le renforcement du pouvoir d'agir des femmes;

Attendu que la Ville de Montréal poursuit le déploiement de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) qui est l'approche reconnue internationalement pour corriger les inégalités entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes;

Attendu que pour développer des politiques et des programmes qui permettent d'atteindre l'égalité et la parité, il est essentiel, et ce, dans une perspective intersectionnelle, que les instances qui les mettent en Suvre reflètent pleinement la société qu'elles sont censées représenter;

Attendu que, selon Statistique Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les femmes sont toujours plus nombreuses à subir des violences, à vivre dans la pauvreté, à être monoparentales et à gagner un salaire inférieur malgré des compétences équivalentes, et que les femmes racisées, immigrantes, réfugiées, handicapées, aînées, autochtones ou issues des communautés LGBTQ2+ sont plus susceptibles de subir des discriminations systémiques;

Attendu que 26 femmes ont été tuées en 2021 au Québec, dont 17 dans un contexte de violence conjugale;

Attendu que selon l'OMS, 35 % des femmes, soit plus d'une femme sur trois, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou de quelqu'un d'autre au cours de leur vie;

Attendu que la violence à l'encontre des femmes et des filles est un important problème social et une violation majeure des droits de la femme. Il s'agit d'une problématique inacceptable qui a des conséquences multiples chez celles qui la subissent et contre laquelle la société doit lutter afin d'assurer l'égalité, ainsi que la sécurité, aux femmes et aux filles;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2022 et encourage les femmes et les filles à continuer de s'investir dans le développement durable de nos communautés;
- 2- redouble d'efforts, de concert avec ses partenaires, pour assurer une relance verte, juste, solidaire et inclusive qui favorise l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et améliore les conditions de vie et de travail de toutes les femmes;
- 3- poursuive ses initiatives en matière de conciliation travail-famille et son soutien aux groupes communautaires dédiés aux femmes sur son territoire afin de favoriser la participation pleine et entière de toutes les femmes dans l'ensemble des sphères de la vie montréalaise et d'assurer leur sécurité;
- 4- continue d'appuyer des initiatives communautaires de prévention des violences sexuelles et faisant la promotion des rapports égalitaires, et qu'elle accentue le déploiement de l'ADS+ au sein de l'appareil municipal pour créer une ville égalitaire et inclusive.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal mentionne d'entrée de jeu que le thème de cette année proposé par ONU Femmes est « L'égalité aujourd'hui pour un avenir durable ». Mme Plante souligne qu'à l'heure de l'urgence climatique, cette thématique prend toute son importance. Mme Plante indique qu'au cours des deux dernières années, les femmes ont été particulièrement affectées par la crise de la COVID-19 et plus que jamais la collaboration entre les nations était nécessaire pour affronter cette crise.

Elle poursuit en mentionnant que nos efforts sont centrés à lutter contre la COVID-19 et la relance verte de la métropole mais il ne faut pas oublier que la transition écologique et la lutte contre les changements climatiques sont les plus grands défis de notre siècle et qu'ils vont nécessiter les mêmes efforts et la même solidarité internationale. À cet égard, la mairesse de Montréal rappelle qu'en ramenant à l'avant-scène l'importance d'agir pour un avenir durable, le 8 mars est l'occasion de réaffirmer haut et fort que les femmes et les filles ont le pouvoir de construire un monde qui sera résilient face aux changements climatiques. La mairesse de Montréal rappelle que selon ONU Femmes, les femmes et les filles sont reconnues comme les plus vulnérables aux changements climatiques parce qu'elles constituent la majorité des personnes pauvres sur la planète. C'est pour cette raison que la lutte contre les changements climatiques est une lutte contre les inégalités sociales et que les femmes et les filles doivent être encouragées à faire entendre leur voix et à jouer un plus grand rôle dans la prise de décision liée aux changements climatiques et à la résilience. De plus, Mme Plante indique qu'en cette Journée internationale des droits des femmes, nous ne pouvons passer sous silence tout le travail qui reste à faire pour lutter contre les violences faites aux femmes, c'est un problème de société majeur et une violation des droits de la femme, il s'agit d'un enjeu prioritaire et nous devons continuer de travailler sur tous les fronts pour assurer leur sécurité. La mairesse de Montréal réitère que nous avons toutes et tous des grands défis à relever tant environnementaux que sociaux pour assurer une plus grande égalité, encourager les femmes et les filles à s'impliquer dans les causes qui leurs tiennent à cœur et continuer à éduquer les garçons et les hommes à l'importance du respect et de l'égalité. En terminant, la mairesse de Montréal invite tous les membres à appuyer cette déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole respectivement aux conseillères Stephanie Valenzuela et Alba Zuniga Ramos.

La conseillère Valenzuela prend la parole et mentionne que cette déclaration vise à souligner la contribution importante et nécessaire des femmes dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. Elle fait mention que selon un rapport paru en 2019, les changements climatiques contribuent à augmenter les inégalités entre les hommes et les femmes puisqu'à travers le monde, ces dernières sont surreprésentées chez les populations pauvres qui dépendent des ressources naturelles pour subsister. Elle poursuit et indique que les femmes ne doivent pas être que les victimes des changements climatiques, elles sont et doivent être des actrices porteuses de solutions pour y faire face. La conseillère Valenzuela rappelle l'importance d'intégrer les femmes au sein des instances décisionnelles afin qu'elles participent de manière égale à la lutte aux changements climatiques. Elle soutient que cette lutte n'est pas le seul facteur de vulnérabilité et qu'au cours des deux dernières années, la pandémie a également contribué à accroître le facteur de vulnérabilité chez les femmes partout dans le monde. À cet égard, elle souligne le courage de ces femmes, le travail des organismes communautaires et souhaite que la Ville s'implique davantage dans la lutte à la violence faite aux femmes. La conseillère Valenzuela salue toutes les femmes qui ont participé aux jeux olympiques et en particulier, l'équipe canadienne de hockey féminin qui a remporté la médaille d'or. Elle conclut en réaffirmant que nous devons célébrer les femmes pour leurs accomplissements mais qu'il reste du chemin à faire pour améliorer la condition féminine.

La présidente du conseil remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

La conseillère Zuniga Ramos prend la parole et joint sa voix à celle de la conseillère Valenzuela pour souligner la Journée internationale des droits des femmes. Elle affirme que cette déclaration revêt une importance particulière puisqu'à l'âge de 17 ans, elle a décidé de rester seule à Montréal à la recherche d'un avenir meilleur pour elle et sa famille. Elle rappelle que Montréal est le foyer d'une multitude de femmes immigrantes de 2^e ou de 3^e génération issues des minorités visibles. Elle poursuit et mentionne que ces femmes sont une force silencieuse qui travaillent avec acharnement notamment, par leur présence en première ligne pour lutter contre la COVID-19. La conseillère Zuniga Ramos réitère l'importance de poursuivre la lutte contre le racisme systémique dans la métropole puisque ces femmes vivant en situation minoritaire sont souvent confrontées à certaines barrières qui accentuent leur vulnérabilité. Elle considère que la Ville a un rôle à jouer contre la discrimination et la violence faites aux femmes et que les politiques sociales doivent tenir compte des aspects néfastes à la fois du sexisme et du racisme. Pour terminer, la conseillère Zuniga Ramos tient à souligner l'implication de toutes et tous.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0159**Déclaration visant à se mobiliser autour d'une vision commune afin de prévenir et de réduire l'itinérance dans la métropole**

Attendu que beaucoup trop de personnes vivent dans une situation de grande détresse humaine et de précarité, avec des conditions de vie très difficiles;

Attendu qu'il faut renforcer les interventions de l'ensemble des paliers de gouvernement ainsi que du réseau de la santé et des services sociaux et soutenir les organismes communautaires pour répondre adéquatement aux besoins des personnes vulnérables dans la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal a doublé son enveloppe budgétaire dédiée à l'itinérance, la faisant passer de 3 M\$ à 6 M\$ par année, et que cette enveloppe historique de 24 M\$ sur 4 ans permettra aux organismes communautaires d'avoir une meilleure prévisibilité financière;

Attendu que grâce à ces sommes, en 2022, la Ville de Montréal va bonifier de 30 % le financement des projets reconduits dans le cadre de son Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020, notamment pour la réalisation de projets en matière de médiation dans l'espace public, d'inclusion et de cohabitation sociale. La Ville de Montréal va également lancer un appel à projets public au printemps afin de répondre, notamment, aux enjeux de cohabitation sociale, de sensibilisation et de formation à l'itinérance;

Attendu que depuis le début de la pandémie, des sites d'hébergement temporaires et des haltes-chaud ont été créés en fonction des besoins exprimés et de la capacité des partenaires institutionnels et communautaires à les financer et à les opérer;

Attendu qu'à chaque année, des mesures hivernales sont mises en place et bonifiées avec des services plus importants, particulièrement depuis la pandémie, que la Ville y contribue par un soutien financier et opérationnel, et qu'elles sont déterminées selon les travaux de concertation et les capacités des organismes communautaires en hébergement d'urgence et du réseau de la santé et des services sociaux;

Attendu qu'il faut que toutes les personnes très vulnérables dans la métropole puissent avoir accès à un toit sécuritaire, à des services adaptés et à des intervenants sociaux et ce, de façon pérenne;

Attendu qu'entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 janvier 2022, la Ville de Montréal a développé, avec ses partenaires, 1 271 unités en habitation pour personnes en situation d'itinérance, dépassant ses propres objectifs de 950 unités prévues de plus de 33 %, démontrant la priorité accordée à ce dossier important;

Attendu que la Ville de Montréal a pour objectif de développer 300 logements par année pour des personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance avec soutien communautaire, afin d'atteindre, d'ici 4 ans, la cible de 1 200 unités;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé quelque 1 600 places au Programme de supplément au loyer (PSL) dans le cadre de son Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026;

Attendu que la Ville de Montréal a créé l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) en partenariat avec la Société de développement social. Ce nouveau service entièrement civil, une première au Québec, vise à offrir une réponse sociale municipale, mobile et rapide qui pourra répondre à des situations de crise, de détresse ou de cohabitation touchant des personnes marginalisées ou en difficulté dans l'espace public;

Attendu qu'à terme, l'ambition de la Ville de Montréal est de faire d'ÉMMIS un service municipal, disponible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine sur l'ensemble du territoire;

Attendu que les organismes communautaires en itinérance et les intervenants sociaux sont en première ligne pour soutenir et accompagner les personnes en situation d'itinérance au sein de nos communautés. Ils sont essentiels, contribuent directement à notre tissu social et font preuve d'une grande résilience et capacité d'adaptation;

Attendu qu'une plus grande prévisibilité financière, une meilleure reconnaissance du rôle des organismes communautaires et la mise en place de mesures de soutien variées, incluant la bonification du financement de base des organismes par le biais du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), sont nécessaires;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- continue d'offrir son entière collaboration au gouvernement du Québec, au réseau de la santé et des services sociaux et aux organismes communautaires pour mettre en place des solutions adéquates et pérennes visant à soutenir et à accompagner les personnes en situation d'itinérance dans la métropole;
- 2- recommande au gouvernement du Québec de pérenniser les places qui sont actuellement hivernales et temporaires dans les sites d'hébergement d'urgence, les unités de débordement et les haltes-chaleur ainsi que les navettes, au-delà du 31 mars 2022;
- 3- réaffirme l'importance de développer une stratégie concertée à moyen et long terme pour prévenir et réduire l'itinérance, et réaffirme l'importance de sortir de la logique saisonnière et d'investir dans des ressources pérennes, à haut seuil d'accessibilité, ouvertes à l'année, en formule 24/7, sécuritaires pour les femmes et culturellement adaptées pour les personnes autochtones dans la métropole;
- 4- demande aux paliers de gouvernement supérieurs de continuer d'investir afin de développer des projets de logement social et communautaire, incluant des projets avec des services d'accompagnement et du soutien communautaire pour les personnes en situation d'itinérance;
- 5- considérant la crise du logement abordable à Montréal et le nombre de personnes en situation d'itinérance qui désirent quitter les services d'hébergement d'urgence pour être logées, la Ville de Montréal joint sa voix au organismes communautaires qui demandent que 60 % des 1 600 places du Programme supplément au loyer (PSL) annoncées dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 soient dédiées à la métropole;
- 6- réitère sa demande au ministère de la Sécurité publique (MSP) du Québec pour un financement de 3,5 M\$ par année pour l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), pendant 5 ans, pour 31 employés qui desserviraient les 19 arrondissements de la métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et explique d'entrée de jeu que l'expression « ne laisser personne derrière », c'est plus que des mots, ce sont des actions concrètes. Mme Plante souligne ensuite le travail exceptionnel des organismes communautaires qui chaque jour offre leur soutien aux personnes les plus vulnérables, mais qu'il faut en faire encore plus, car il est inacceptable que des personnes perdent la vie dans nos rues en 2022.

Mme Plante poursuit et explique ensuite qu'il est important de pérenniser les places disponibles dans les sites d'hébergement d'urgence et les haltes-chaleur au-delà du 31 mars, tout en réaffirmant l'importance de sortir de la logique saisonnière et d'investir dans des ressources pérennes et sécuritaires pour les femmes et culturellement adaptées pour les personnes autochtones de la métropole. La mairesse de Montréal mentionne également que l'une des solutions pour sortir les gens de la rue, c'est l'accessibilité à un logement, et qu'à cet effet la Ville de Montréal a demandé aux gouvernements du Québec et du Canada des investissements importants dans le logement social. Mme Plante explique qu'il est tout aussi important d'investir dans les services d'accompagnement et de soutien communautaire en logement social, et que la Ville de Montréal apporte son soutien aux organismes communautaires qui demandent que 60% des 1600 places du programme de supplément au loyer soient dédiées à la métropole. Mme Plante énumère ensuite quelques-unes des actions posées par la Ville pour aider les personnes sans-abris.

En conclusion, la mairesse de Montréal réitère le soutien de la Ville aux gouvernements et aux organismes communautaires dans leurs efforts à répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, et salue de travail des bénévoles œuvrant au sein de ces organismes.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole respectivement à la conseillère Josefina Blanco et au conseiller Benoit Langevin.

La conseillère Blanco souligne à son tour le travail inlassable des organismes communautaires accompagnant les personnes en situation d'itinérance, et qui répondent à des besoins aussi multiples que variés et ce, sur tout le territoire de la Ville. Mme Blanco souligne la résilience et la capacité d'adaptation de ces organismes alors que ces dernières sont à bout de souffle après deux ans de pandémie, et qu'une des façons de leur venir en aide est de leur offrir une meilleure prévisibilité financière. À cet effet, Mme Blanco souligne la bonification du financement de la Ville à certains projets en itinérance.

La conseillère Blanco dresse ensuite une liste de certaines des actions posées par la Ville de Montréal ces derniers mois afin de venir en aide aux personnes en situation d'itinérance. Mme Blanco rappelle qu'une stratégie concertée du gouvernement du Québec est nécessaire pour mieux prévenir l'itinérance, et que nous devons tous nous mobiliser autour de cette vision commune de pouvoir faire mieux pour les plus vulnérables de notre collectivité.

Le conseiller Benoit Langevin prend ensuite la parole et souligne l'importance pour la Ville de Montréal d'être en mesure de pouvoir agir rapidement en situations d'urgences, et d'avoir un plan à long terme lui permettant de pouvoir poser des actions pérennes en matière d'itinérance. M. Langevin souhaite également que la Ville puisse développer plus d'autonomie vis-à-vis le gouvernement du Québec, notamment en ce qui a trait à l'itinérance.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui soulève une question de règlement à l'effet que selon l'article 66 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), les personnes élues doivent s'adresser à la présidente du conseil lors de leurs interventions, et non directement aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 14 h 53, M. Alex Norris confirme le report de l'étude du point 15.03 à une phase ultérieure.

À 14 h 54, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0160

Accorder un contrat à CD NOVA-TECH inc. pour l'achat d'équipements de mesure de la qualité de l'air ambiant pour le Réseau de surveillance de la qualité de l'air - Dépense totale de 177 747,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18927 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire CD NOVA-TECH inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat d'achat des équipements pour la mesure de la qualité de l'air ambiant, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 177 747,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18927;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218247003
80.01 (20.01)

CM22 0161

Conclure des ententes-cadres avec 9105-1615 Québec inc. (lot 1) et Midas l'Expert Entretien (lot 5), pour le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur Ouest du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 467 396,49 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18983 (2 soum., 1 seul conforme pour chacun des lots 1 et 5)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires, ces dernières ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules du secteur Ouest du Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18983;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
9105-1615 Québec inc.	Lot 1 - PDQ 1, PDQ 3	278 175,11 \$
Midas l'Expert Entretien	Lot 5 - PDQ 8, unité nautique	166 964,40 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 22 256,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215382028
80.01 (20.02)

CM22 0162

Conclure une entente-cadre avec Imprime-Emploi pour des services d'impression et de distribution, pour une période de 24 mois avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 983 039,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19017 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour l'impression et la distribution d'avis aux résidents;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Imprime-emploi, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 983 039,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19017 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Imprime-Emploi;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'expérience citoyenne et des communications, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1219447001
80.01 (20.03)

CM22 0163

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219384002
80.01 (20.04)

CM22 0164

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 861 834,45 \$ à 3 979 423,82 \$, taxes incluses - Montant estimé de la prolongation : 1 285 227,77 \$, taxes et variation de quantités incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de 12 mois de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 351 824,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre du contrat accordé à Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total du contrat de 703 647 \$ à 1 055 471,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la première option de 12 mois de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 765 764,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des contrats accordés à Loiselle inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 158 187,45 \$ à 2 923 952,32 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 167 638,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1218479002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0165

Adopter l'avenant 2020-12 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter l'avenant 12 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

1225175001
80.01 (20.06)

CM22 0166

Approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Plongeon Québec pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 qui aura lieu du 25 au 27 mars 2022 (CG18 0116) / Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Plongeon Québec pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention de contribution entre Plongeon Québec et la Ville de Montréal pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 (CG18 0116);
- 2- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à Plongeon Québec, selon les modalités et conditions de versement prévues au projet d'addenda 1;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218475009
80.01 (20.07)

CM22 0167

Autoriser la modification aux imputations budgétaires des contributions financières accordées à six organismes PME MTL (CG21 0150) pour une somme maximale annuelle de 1 296 770 \$ soit un total de 3 890 310 \$ de 2022 à 2025 dans le cadre des ententes de délégation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire des contributions financières accordées à six organismes PME MTL (CG21 0150) pour une somme maximale annuelle de 1 296 770 \$, soit un total de 3 890 310 \$ pour la période de 2022 à 2025 dans le cadre des ententes de délégation;
- 2- d'autoriser le Service des finances à procéder aux corrections requises conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, afin de réduire l'utilisation du budget de fonctionnement et d'utiliser l'enveloppe de 150 M\$ du gouvernement du Québec (Réflexe).

Adopté à l'unanimité.

1218927017
80.01 (20.08)

CM22 0168

Autoriser une dépense additionnelle de 323 002,23 \$, taxes incluses, afin d'augmenter les contingences et les incidences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. (CG21 0251), majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 418 246,18 \$ à 2 741 248,41 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 271 942,55 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. (CG21 0251), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 378 602,80 \$ à 2 650 545,35 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 059,68 \$, taxes incluses, à titre d'incidences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229439001
80.01 (20.09)

CM22 0169

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les quatre firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat no 1 : 1 972 614,58 \$, taxes incluses), Groupe ABS inc. (contrat no 2 : 1 825 138,44 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 3 : 1 786 339,67 \$, taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (contrat 4 : 1 543 096,43 \$, taxes incluses) - Dépense totale : 7 839 908,03 \$, taxes et contingences incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de deux prolongations de 12 mois - Appel d'offres public 21-19007 (7 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure quatre ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19007, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois;

Firme	Somme maximale	Contrat
Les Services Exp inc.	1 972 614,58 \$	1
Groupe ABS inc.	1 825 138,44 \$	2
Solmatech inc.	1 786 339,67 \$	3
FNX-INNOV inc.	1 543 096,43 \$	4

2- d'autoriser une dépense de 712 718,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services Exp inc., Groupe ABS inc., Solmatech inc. et FNX-INNOV inc.;

4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217231080
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0170

Approuver l'entente finale rétroactive au 1^{er} janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023 avec possibilité de deux années de prolongation, entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles / Autoriser, en vertu de cette entente, une dépense totale de 2 978 772,30 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente finale rétroactive au 1^{er} janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023, avec possibilité de deux années de prolongation, conclue avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles;
- 2- d'autoriser en vertu de cette entente une dépense de 2 482 310,25 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 496 462,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211541016
80.01 (20.11)

CM22 0171

Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057019
80.01 (20.12)

CM22 0172

Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057017
80.01 (20.13)

CM22 0173

Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », dans la cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée, pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057018
80.01 (20.14)

CM22 0174

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 130 064 \$, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau (CG20 0127), majorant ainsi le montant total du contrat de 260 128 \$ à 390 192 \$, taxes non applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 114 457 \$, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif Resto Plateau (CG20 0127), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 260 128 \$ à 390 192 \$, taxes non applicables;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 607 \$, taxes non applicables, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225055001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0175

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec Fortier Auto (Montréal) Itée pour l'acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2), pour une période de cinq ans - Montant estimé des ententes : 25 539 046,33 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18960 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de cinq ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des camionnettes à motorisation hybride (lot 1) et régulière (lot 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18960 :

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
Fortier auto (Montréal) Itée	Lot 1	9 882 004,67 \$
Fortier auto (Montréal) Itée	Lot 2	11 400 533,94 \$

3- d'autoriser une dépense de 4 256 507,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Fortier auto (Montréal) Itée;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0176**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec SNC-Lavalin inc. (contrat 1 : 3 060 874,22 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (contrat 2 : 2 697 577,94 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (contrat 3 : 1 729 678,15 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 21-19066 (5 soumissionnaires / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période d'un an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19066 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Contrat
SNC-Lavalin inc.	3 060 874,22 \$	1
Les Services EXP inc.	2 697 577,94 \$	2
WSP Canada inc.	1 729 678,15 \$	3

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de SNC-Lavalin inc., Les Services EXP inc. et WSP Canada inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une durée d'une année, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0177

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 342 908 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18979 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Conseillers en gestion et informatiques CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 342 908 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18979;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatiques CGI inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217684011
80.01 (20.18)

CM22 0178

Approuver un projet d'Addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG19 0517) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022 au lieu du 15 avril 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M\$ au lieu de 4,625 M\$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Jalon Mtl (CG19 0517);
- 2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022;

- 3- de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M\$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214674002
80.01 (20.19)

CM22 0179

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09), dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 38 592 799,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 408410 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 32 407 551,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 408410;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 591 319,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 593 929,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6- de désigner le directeur des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'autorisation budgétaire pour les frais du CN dont le budget est prévu dans les incidences;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 15 h 14, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 21, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1217000006
80.01 (20.20)

CM22 0180**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à EBC inc. pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463110 (5 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714,43 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada, en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour une somme maximale de 804 825 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée, fournisseur unique, pour une somme maximale de 264 442,50 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à EBC inc. pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du parc Benjamin-Viger, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 67 834 249,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463110;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 064 076,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 560 666,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 342 714,43 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui est remboursable par Bell Canada, en vertu de l'entente;
- 6- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente;
- 7- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée, fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures, en vertu de l'entente;
- 8- de procéder à une évaluation du rendement de EBC inc.;
- 9- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0181

Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1223302001
80.01 (30.01)

CM22 0182

Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, dans le cadre de la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, constitué du lot 2 334 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 151,6 mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse;

- 2- d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, une servitude temporaire de travail pour l'occupation d'une partie du terrain de l'immeuble situé au 6024-6030, avenue de Châteaubriand, constitué le lot 2 334 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, si requis.

Adopté à l'unanimité.

1227945001
80.01 (30.02)

CM22 0183

Doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement, d'un budget nécessaire de 1 210 000 \$, taxes nettes, pour l'année 2022 à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement, d'un budget nécessaire de 1 210 000 \$, taxes nettes, pour l'année 2022, à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211177002
80.01 (30.03)

CM22 0184

Diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal en 2021 pour la Ville résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'ajuster la répartition du montant des affectations entre les compétences municipales et d'agglomération présentée dans le dossier décisionnel original.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1200029003
80.01 (30.04)

CM22 0185

Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227614002
80.01 (30.05)

CM22 0186

Adopter une résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Andrée Hénault, qui soulève une question de privilège; plus précisément, elle souhaite que le conseiller Robert Beaudry retire les propos suivants : « ...c'est la prérogative du maire d'Anjou de défendre les intérêts des propriétaires ou d'éventuels développeurs avant ceux de la population ». Le leader de la majorité, M. Alex Norris, considère que les propos tenus par le conseiller Beaudry ne portent pas atteinte aux privilèges du conseiller Luis Miranda. Le maire d'Anjou, M. Luis Miranda, juge plutôt qu'il y avait des intentions gratuites dans les propos de M. Beaudry et précise qu'il défend les intérêts des Montréalais-ses; M. Miranda souhaite le retrait des paroles citées dans la question de privilège de Mme Hénault. Après délibération, la présidente du conseil ne reconnaît pas la question de privilège de la conseillère Andrée Hénault et clôt le débat.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda

80.01 (30.06)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0187

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) ».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui soulève une question de privilège à l'effet que le conseiller Luc Rabouin a utilisé le mot « faux » au début de son intervention. La présidente du conseil remercie Mme Rossi pour son intervention et invite les membres du conseil à porter une attention particulière au contexte lorsqu'ils utilisent ce mot. La présidente du conseil clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

1219394002
80.01 (42.01)

CM22 0188

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219286005
80.01 (42.02)

CM22 0189

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 mars 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1222675007
80.01 (42.03)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (43.01) et 80.01 (43.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0190

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Tenue d'une consultation publique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin d'identifier des secteurs d'intérêt écologique et présentant une valeur environnementale;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement intitulé « Document d'accompagnement : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 3- de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);
- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1227154001 (43.01)

CM22 0191

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert Reeves et près du marais IPEX / Tenue d'une consultation publique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert-Reeves et près du marais IPEX;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement intitulé « Document d'accompagnement : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 3- de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029);
- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1227154003 (43.02)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) à 80.01 (51.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0192

Approuver la nomination de M. Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1228062001
80.01 (51.01)

CM22 0193

Approuver la nomination de Mme Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre élue du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

Adopté à l'unanimité.

1224974001
80.01 (51.02)

CM22 0194

Nommer madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

1218343011
80.01 (51.03)

CM22 0195

Nominations aux commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer M. Dimitrios (Jim) Beis, à titre de vice-président de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Serge Sasseville;
- 2- de nommer Mme Marie Potvin, à titre de membre de la Commissions sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.04)

CM22 0196

Nommer M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1225212004
80.01 (51.05)

CM22 0197

Nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 février 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227665001
80.01 (51.06)

À 17 h 31, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 février 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 février 2022 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 47 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
André Trépanier	M. Benoit Dorais	Question pour Monsieur Benoit Dorais La situation du logement est particulièrement difficile à Parc-Extension. Le coût des loyers est à la hausse et les évictions de locataires augmentent depuis l'ouverture du Campus MIL de l'Université

SUITE - de Montréal. En septembre 2021, 653 ménages du quartier étaient en attente d'un HLM.

Depuis septembre 2020, la Ville a acquis deux sites pour du logement social dans le quartier Parc-Extension, sur Hutchison et de l'Acadie. Les locataires du quartier se mobilisent depuis des mois pour que la Ville achète aussi le 690-700, rue Jarry Ouest au bénéfice de la Coopérative Un Monde Uni.

Ce site est assujéti au droit de préemption et il est actuellement à vendre. Est-ce que la Ville pourrait l'acheter directement, sans attendre la possibilité d'exercer son droit de préemption, comme elle l'avait fait en 2019 pour le site Bétonel sur l'avenue de l'Épée ?

Sophie Cengarle

M. Luc Rabouin
(Mme Marianne Giguère)

Bonjour M.Rabouin,
Voilà presque 6 mois que mon ami Andrea Rovere a été happé mortellement au coin de Parc et Mont-Royal. Vous étiez présent à la cérémonie du vélo fantôme avec plusieurs élus. Pouvez-vous nous éclairer sur les démarches mise en place pour sécuriser le coin de rue. À chaque jour quand je marche sur dans le Plateau je ne peux m'empêcher de penser qu'un simple feu de circulation (comme ceux de installés tout au long de la rue Rachel et Saint-Denis, empêchant les automobilistes de tourner en même temps qu'un cycliste va tout droit) aurait pu sauver la vie de mon ami Andrea. En attendant d'avoir un feu de circulation peut-on au moins mettre une pancarte « attention intersection dangereuse? Attention cycliste piétons? SVP ralentissez”? Un pancarte ne coute qu'une centaine de dollars ! SVP démontrez nous que Projet MTL prend la chose au sérieux.

Ted Rutland

Mme Josefina Blanco

Le budget de fonctionnement pour l'année 2022 s'engage à étendre l'Equipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS) à l'ensemble de Montréal et à la faire fonctionner 24 heures sur 24. Cette promesse figurait également dans la plateforme électorale de Projet Montréal pour 2021.

Pendant l'élection d'automne dernier, Projet Montréal a expliqué que cette expansion de l'EMMIS coûterait 5 millions de dollars. Or, dans le budget pour l'année 2022, une allocation de 0,2 million de dollars est prévue pour ce programme. C'est à peu près le même coût du minime projet pilote de l'EMMIS en 2021 - qui s'est concentré sur un seul arrondissement pendant seulement quatre mois.

Pouvez-vous confirmer que Projet Montréal a abandonné la promesse d'étendre l'escouade EMMIS ?

Rose Chartrand

Mme Valérie Plante
(Mme Maja Vodanovic)

Est ce légal ou acceptable que des propriétaires déposent la neige de leur terrain en entier dans la rue? Mes voisins déneigent leurs cours arrières et leur terrain avant au complet et dépose la neige dans la rue. Ceci diminue de beaucoup les stationnements disponibles. Prendre note que 3 plaintes au 311 ont déjà été déposées dans le passé sans résultat.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Erica Starnino	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	How do we go about getting a speed camera installed on the corner of Acadie and Henri Bourassa (extremely loud for condo owners because of drivers accelerating extremely fast)
Marcela Huerta	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	How are support staff and socio-emotional supports funded in the school division, and how has staffing of counselors, mental health supports, nurses, psychologists, mediators, and other support staff changed over time based on funding? How does this compare with the 50% increase to SPVM budget between 2001 and 2011 & 11% increase in SPVM budget between 2011 and 2021?
Jacques Nacouzi	Mme Sophie Mauzerolle (M. Alain Vaillancourt)	Mme Mauzerolle, Mme la Mairesse, depuis plusieurs mois, nous assistons à Montréal à un nouveau phénomène qui commence à s'apparenter à un fléau: La modification des tuyaux d'échappement des autos pour générer un bruit d'une intensité proche de la Formule 1. Il n'est pas rare que j'en sois témoin 3 ou 4 fois par jour. L'exposition à la pollution sonore est la cause de plusieurs troubles, dont l'insomnie et la dépression. 1- Est-ce que la législation couvre ce genre de nuisance sonore pour que le SVPM puisse émettre des amendes? 2- Est-ce que la législation actuelle permet de mettre à l'amende les garages qui font ces modifications? 3- Est-ce que nos élu-es peuvent envoyer un message clair et fort que c'est la fin de la récréation? 4- Finalement, Paris vient d'installer son premier Radar sonore. Pourriez vous user de votre influence auprès du MTQ pour faire un premier projet pilote? Cordialement, Jacques Nacouzi
Isabelle Jodoin	M. Pierre Lessard-Blais	Ma question est pourquoi M. Julien Henault-Ratelle a-t-il été exclu de la rencontre entre vous et CDPQ-infra du vendredi 28 janvier 2022?????
Lamia Berrada	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Allez vous faire quelque chose pour, enfin, recycler ce qui doit être recyclé (et bien trier le recyclage) et non envoyer illégalement dans d'autres pays nos produits non-biodégradables et recyclables ici (comme du plastiques)? La situation décrite dans ce documentaire est tout simplement INACCEPTABLE. Voici le documentaire de Radio Canada: https://www.youtube.com/watch?v=xGZoqEAOvys... Merci.
Steven Middleton	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Porterez-vous la voix des citoyen.ne.s d'Hochelaga-Maisonneuve contre le projet de CDPQ-Infra qui consiste à construire une reproduction du boulevard Métropolitain, le MétropoliTRAIN, le long de la rue Notre-Dame et du possible prolongement du boulevard l'Assomption. Entendez-vous l'opposition forte des gens d'Hochelaga-Maisonneuve contre ce projet qui n'a rien de bon pour nous ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Élise Guerrero	Mme Dominique Ollivier (Mme Sophie Mauzerolle)	Mme Ollivier, Les projets industriels de Ray-Mont Logistics et de la prolongation du boulevard Assomption et de la voie d'accès Souigny mettent en danger les rares espaces verts dans un quartier déjà gravement touché par les îlots de chaleur et des enjeux environnementaux associés (qualité de l'air, santé mentale et physique, etc.). Sachant que les quartiers avoisinants ces projets sont déjà défavorisés, pouvez-vous vous engager à respecter des valeurs d'équité et de justice sociale en préservant les espaces verts nécessaires à la santé physique et mentale des personnes habitant près des projets mentionnés précédemment?
Jonathan McPhedran Waitzer	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Who has the power to make a decision to remove the police-in-school programs in Montreal?
Marie-Claude Du Perron	Mme Sophie Mauzerolle	Le rapport de l'OCPM sur la zone ASLP recommandait l'étude d'un concept de tunnel en courbe pour éviter la destruction des espaces naturels touchés par la prolongation du boulevard Assomption-sud. Pourquoi refusez-vous de dévoiler le tracé du prolongement du boulevard L'Assomption-sud aux citoyens? Puisque le viaduc du Port sera fonctionnel sans ce prolongement, pourquoi ne pas simplement abandonner le projet et préserver les espaces verts existants?
Gabrielle Garant	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Dans ASLP qui représentent environ 10 000 000 millions de pieds carrés disponibles ou vacants est-ce que des terrains ont été identifiés pour être convertis en forêt urbaine et en parc ? Et comment justifier que le budget d'acquisition de terrains soit inférieur de plusieurs dizaines de millions à celui voué à la construction de nouvelles routes ?
Stéphanie Poirier	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Mme, J'habite Ahuntsic, j'ai un chien et nous aimons faire de l'activité physique. Il en a besoin. Il a aussi besoin de rencontrer d'autres chiens. C'est important pour lui. Le parc canin de mon arrondissement n'est pas tout à fait approprié pour qu'il dépense son énergie et nos sorties à cet endroit tournent souvent mal car il y est trop à l'étroit et entre en conflit avec d'autres chiens. J'ai entendu parler de la taille du parc Mali et j'estime que ce modèle de parc convient tout à fait aux chiens et aux maîtres. Il permet les grandes courses que mon chien a besoin de faire. Ce modèle est inexistant dans nos quartiers respectifs. Je vous prie Mme de reconnaître l'importance de ce parc menacé et peut-être même en faire un modèle de réaménagement des parcs canins? Vous feriez là un coup de maître! Nombreux seraient les citoyens et les chiens heureux!
Mathieu Caveng	Mme Marie-Andrée Mauger	Bonjour Madame Mauger. Lors d'un récent reportage télévisé, nous avons pu voir que de pleins conteneurs de papier montréalais sont refusés par les recycleurs d'autres pays parce qu'on y trouve trop de plastique.

		<p><i>SUITE</i> - Même si de tels allers-retours inutiles nous coûtent très cher pour rien, vous avez déclaré que la Ville ne peut pas suivre la trace de ce papier pour éviter qu'il soit contaminé, notamment par les sacs de plastique des publisacs.</p> <p>Mais dans ce cas, pourquoi n'interdisez-vous pas ces emballages à la source, comme vous l'avez fait pour les sacs d'épicerie et de restaurants, alors que ces derniers sont pourtant bien moins nombreux que les sacs publicitaires?</p> <p>Et comme le reportage a révélé que le recyclage dans le Tiers-Monde cause aussi d'énormes problèmes de santé chez ceux qui doivent faire le tri, n'est ce pas un devoir humanitaire pour Montréal de réduire ce problème sans tarder?</p>
Naakita Feldman-Kiss	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	How many "agents sociocommunautaires" (or any kind of police in schools) are employed and in which schools are they stationed? How does this compare to student composition by race and poverty rates of schools within a division?
Lee Lai	M. Alain Vaillancourt	Last meeting, Allain Vaillancourt said he was open to putting the question of police funding back onto the pre-budget survey. He said he is open to emails. But can the request be made here, in this meeting, to put that subject back on the survey, for the 2023 budget?
Seeley Quest	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Do schools track data and information about use of force and use of seclusion/restraint by agents sociocommunautaires (or any police-school liason) on students?
Miriame Sanschagrin	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	<p>Bonjour Madame Plante,</p> <p>J'ai vécu plus de 20 ans à Pointe-aux-Trembles et demeure maintenant à Tétreaultville.</p> <p>D'entrée de jeu, je souhaite mentionner que le projet du REM actuellement sur la table ne répond pas aux véritables besoins de l'Est et que si la population avait été valablement consultée par CDPQ infra, le projet aurait certainement été développé différemment.</p> <p>Cela dit, je ne comprends pas comment le tracé actuellement sur la table pourrait vous sembler acceptable et j'aimerais que vous vous positionnez clairement à ce sujet. La traversée sur Souigny et Dubuisson d'un quartier purement résidentiel et calme, puisque le rail est quasi-inutilisé par le CN, est inacceptable. Notre qualité de vie serait réduite à néant avec ces pylônes à nos balcons. Des arbres venaient d'ailleurs d'être plantés tout le long de la voie du CN sur Dubuisson... tout ça devra être coupé; c'est un non-sens. J'aimerais connaître votre position sur à ce sujet.</p>
Chloé Larouche-Desmeules	Mme Marie-Andrée Mauger	L'arrondissement MHM accueillera bientôt la plateforme intermodale de transbordement de produits agricoles pour exportation de Raymond Logistiques. Les listes des nuisances annoncées est longue. La réglementation en place pour le bruit, la pollution atmosphérique ne seront pas suffisantes mais pour les nuisances énumérées ci-dessous, est-ce qu'il existe une réglementation municipale pour les encadrer? Et si non est-ce que la Ville compte mettre en place de nouveaux règlements pour protéger la qualité de vie et la santé physique

SUITE - et mentale des citoyen.ne.s ?

- * Pollution lumineuse
- * Pollution visuelle
- * Vermine

Jessica Barry	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Selon la loi du Québec, les commissions scolaires sont censées effectuer une entente avec les forces de police. Cette entente est-elle publique ? Si oui, où peut-on la consulter ? Et sinon, comment se fait-il que le public n'y ait pas accès ?
Corey Gulkin	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	What specific training do agents sociocommunaires (or any school or police liaison) receive before and during the time they are stationed in schools?
Suzanne Beth	M. Pierre Lessard-Blais (M. Éric Alan Caldwell)	Je voudrais savoir comment cela se fait que toutes les lignes d'autobus est/ouest reliant l'arrondissement au reste de la ville sont peu fréquentes et peu fiables. Il serait très urgent de travailler avec la STM de sorte à ce qu'au moins une ligne (34, 125, 85) passe aux 10 minutes et permette aux résident-es vivant au sud de la rue Ontario de se déplacer dans des conditions acceptables.
Cassandra Charbonneau-Jobin	Mme Valérie Plante M. Luc Rabouin	Les citoyens de Mercier Hochelaga-Maisonneuve sont victimes de la négligence des administrations précédentes qui ont omis de modifier le zonage industriel à l'ouest de la rue Dickson ce qui permet aujourd'hui l'installation aberrante de Ray-Mont Logistiques, l'une des plus grosses plateformes de transbordement en Amérique du nord, à un jet de pierre d'un secteur résidentiel. Entendu que les nuisances d'un tel projet ne peuvent être mitigées, entendu que le fédéral est prêt à apporter son aide financière, qu'entendez-vous faire pour corriger cette erreur du passé ?
Gregory Landry	Mme Valérie Plante M. Stéphane Côté	I would like to know why my taxes went up 7.3% this year when the mayor of Montreal promised maximum increase under inflation of 2.3% ?.Obviously this system of agglomerations and city of Montreal is not working .Taxes were supposed to go down when the merger took place but every year they go up too much .As a pensioner on fixed income I will soon be out of home as I cannot afford higher than inflation increases every year.Thankyou for your time on this question.
Raymond Ares	Membres du conseil municipal (Mme Dominique Ollivier)	Sur le site web de la Ville, il n'y a pas d'indication d'une politique municipale en matière d'emploi de la langue français, ni indication d'une direction ou d'un service qui en serait responsable, Deux énoncés, sous la rubrique Mentions légales, font référence au français, à savoir les suivants : "En vertu de la Charte de la langue française, la Ville de Montréal rédige tous ses documents en français" et "la Charte de la Ville de Montréal la définit comme une ville de langue française." Ceci dit, existe-t-il une politique officielle à proprement parler de la Ville en matière d'emploi de la langue française et, si ce n'est le cas, qu'est-ce qui pourrait expliquer cette réalité?
Laura Copeland	M. Alain Vaillancourt	Who funds the police-in-school programs in Montreal educational spaces?
Sonja Susnjar	Mme Nancy Blanchet	Last week the LaSalle borough held a virtual

SUITE - meeting with representatives of commerce, industry, and "landowners" by invitation only, for big industry and business leaders and "landowners" to discuss development of the western part of LaSalle. When citizens owning property tried to register, they were told in an email signed by the communication service of LaSalle that it was for only for "big landowners", by invitation only, and that the link to participate would not be provided to them

Sheena Hoszko

Mme Valérie Plante
(M. Alain Vaillancourt)

It's increasingly clear that urban security is not synonymous with police, and yet the city continually defers to the SPVM when it comes to questions of security. The city's recent decision to create a Directeur Générale Adjointe for "sécurité urbaine" is promising if it will allow a broader perspective on security. In developing this new position, will you commit to meeting with experts in public security and violence prevention (such as Irvin Waller), as well as community organizations engaged in violence prevention?

À 20 h 01,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de

À

Objet

Adjani Poirier

M. Alain Vaillancourt

"How many students were referred by law enforcement to courts through a complaint or charge filed with the SPVM? For what offenses were these students referred? What are the court outcomes for these students? How many were given diversion plans and how many were prosecuted? How do these results differ by race/ethnicity, gender, etc? "

Marlihan Lopez

Mme Valérie Plante
(Mme Josefina Blanco)

Après la publication la semaine passée du rapport du coroner sur le mort de Pierre Coriolan par la police, vous avez déclaré que la ville s'était engagée à mieux répondre aux crises de santé mentale et vous avez indiqué que la nouvelle escouade EMMIS était une solution. Pourtant, l'EMMIS a été créé pour traiter les questions d'itinérance dans l'espace public et n'a jamais été appelé à répondre à un appel en matière de santé mentale. En outre, la ville n'a pas prévu de financement suffisant en 2022 pour maintenir le projet pilote, et encore moins pour étendre l'escouade aux 19 arrondissements. Vous engagez-vous à développer une véritable réponse non policière aux appels au 911 concernant la santé mentale ? Si oui, quand mettrez-vous cette initiative en place et quel financement lui accorderez-vous ?

Kamal Seksaoui

(M. François Limoges)

En tant qu'habitant de rosemont je trouve de la difficulté à stationner mon véhicule en plus ils nous ont privé d'une voie pour la réservé à l'autobus, je souffre vraiment de cette rareté de stationnement plus les étiquettes qui sont rendues très chères et c tout un budget on

		<i>SUITE</i> - dirait que je travaille uniquement pour les étiquettes.
Emma Moss Brender	M. Alex Norris (M. Alain Vaillancourt)	How many students are referred to law enforcement by school administrators in a given school year?
Christine Simard	Membres du conseil municipal (M. François Limoges)	Comme les travaux sur Pie IX tirent à leur fin, est-ce que vous allez vous pencher sur une réparation complète de la chaussée et un réaménagement du Boulevard St-Michel (pour la portion qui n'a jamais été complétée: entre St-Joseph et St-Zotique) afin de réduire la circulation, réduire les vibrations causée par le trafic lourd et réduire le nombre d'accidents. La situation devient urgente et nuit grandement à la qualité de vie des citoyens du Boulevard St-Michel après de nombreuses années à endurer une escalade croissante de la circulation suite aux travaux sur Pie IX.
Augustin Proulx	Mme Sophie Mauzerolle	Lors du dernier conseil municipal, madame Mauzerolle avançait que le prolongement du blvd l'Assomption serait bénéfique au désenclavement des quartiers Hochelaga et Mercier. J'aimerais qu'on explique aux citoyen.ne.s d'MHM comment une route « Nord-Sud » répondra au besoin de désenclavement des quartiers d'Hochelaga (situé vers l'ouest) et de Mercier (situé vers l'ouest)?
Gillian Smith	Membres du conseil municipal (M. Alain Vaillancourt)	Y a-t-il des évaluations des besoins des élèves ou de la communauté qui influencent les choix budgétaires en ce qui concerne les programmes de police / agents sociocommunautaires dans les écoles ?
Joshua Pavan	M. Alain Vaillancourt	Last meeting, Alain Vaillancourt said he was open to putting the question of police funding back onto the pre-budget survey. He said he is open to emails. But can the request be made here, in this meeting, to put that subject back on the survey, for the 2023 budget?
Lenore Herrem	M. Alain Vaillancourt	Do schools track data and information about referrals by agents sociocommunautaires (or any police-school liaison) to school discipline officers or law enforcement? It makes sense that they do, so communities could demand that this information be anonymized and tracked, disaggregated by race/ethnicity, gender, age, and disability status of students and disaggregated by school within the division.
Laura Snelgrove	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	How are agents sociocommunautaires (or any police-school liaison) funded in Montreal? Can we see line item breakdown of all costs associated with maintaining , and from where that funding is drawn.
Emilie Meyer	Membres du conseil municipal (M. François Limoges)	Nous sommes un comité de riverains résidant sur le boulevard Saint Michel entre Masson et Laurier et nous souhaiterions que le Conseil Municipal envisage de réduire la vitesse sur le boulevard Saint Michel dans le Vieux Rosemont. Actuellement elle est à 50km/h mais les véhicules roulent en moyenne à 70-80km/h voire beaucoup plus. Nous avons l'impression de vivre au bord d'une autoroute à 6 voies. Nous souffrons de plusieurs nuisances, que ce soit les nuisances sonores <i>SUITE</i> - qui durent en moyenne de 4h du

		<p>matin à 00h tous les jours, nos bâtiments tremblent lors du passage des camions et des autobus, nous craignons pour notre sécurité car les trottoirs sont trop étroits et les piétons sont frôlés par les bus ou taxis lancés à vive allure. Notre qualité de vie est grandement affectée.</p>
Anna Leventhal	Mme Daphne Colin (M. Alain Vaillancourt)	How are youth consulted when making the City makes decisions about policing young people? For example, does the city have any kind of youth advisory committee?
Simon Paquette	Mme Marie-Andrée Mauger (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Bonjour, Quel est l'état des lieux concernant le projet de dalle-parc au-dessus de l'autoroute 20 prévu de nombreuses années entre Notre-Dame-de Grâce, le Sud-Ouest et LaSalle? Vous avez complété deux études de faisabilité en 2019 et 2020, alors ce sera construit quand? Plus précisément, est-ce une des priorités de votre administration, quelles seront les étapes mises en branle cette année et quel est votre échéancier menant à sa construction dans le présent mandat? Si le gouvernement provincial ne souhaite pas verser les sommes nécessaires pourtant promises, serait-il possible de l'indiquer publiquement? Merci beaucoup d'avance, on a tellement hâte de reconstruire des liens naturels entre les communautés et de concrétiser la transition écologique.</p>
Sebastien Proulx	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Dans l'idée de favoriser une cohabitation viable et un milieu de vie préservant la santé et la qualité de vie des citoyen.ne.s, est-ce que la ville de Montréal est en mesure d'établir une limite quant à l'expansion du Port sur son territoire?
Amanda Dunbar	M. Alain Vaillancourt	Are there student or community needs assessments that are informing budget choices, regarding police in schools programs?
Camille Bonenfant	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	<p>Nous continuons à voir les effets de la crise du logement dans le quartier de la Petite-Patrie. Nous constatons que les évictions pour agrandissement sont instrumentalisées pour expulser les locataires et augmenter rapidement les loyers. Une enquête faite entre 2015 et 2019 par le Comité logement Petite Patrie sur 363 cas de reprises et d'évictions a démontré que 80% des cas ont été commis par des tactiques malveillantes ou frauduleuses. Nous constatons cependant les effets positifs des règlements qui interdisent à la fois l'agrandissement et les subdivisions dans d'autres arrondissements. Dans Rosemont-Petite-Patrie, il est plus difficile de constater ces effets positifs puisqu'il est toujours possible de faire des agrandissements. Quand la Ville adoptera-t-elle un règlement uniforme permettant aux locataires de tous les arrondissements d'avoir les mêmes mesures de protection du parc locatif, soit en interdisant les évictions pour agrandissement et subdivision?</p>
Ivory Tong	(M. Alain Vaillancourt)	How are support staff and socio-emotional supports funded in the school division, and how has staffing of counselors, mental health supports, nurses, psychologists, mediators, and other support staff changed over time based on funding? How does this compare with the 50% increase to SPVM budget

between 2001 and 2011 & 11% increase in SPVM budget between 2011 and 2021?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 32, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 20 h 41, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0198

Accorder un contrat à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain, pour les services de plantation de remplacement des frênes abattus sur propriétés privées, pour une période de trois ans - Dépense totale de 883 870,32 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 21-19040 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0157;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à la Société de verdissement du Montréal Métropolitain, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans, pour les services de plantation de remplacement des frênes abattus sur des propriétés privées, dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 707 096,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19040;
- 2- d'autoriser une dépense de 70 709,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 106 064,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de la Société de verdissement du Montréal Métropolitain;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0199

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 332 098,87 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage à la Cité des Hospitalières dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CE21 0482), majorant ainsi le montant total du contrat de 325 587,12 \$ à 657 685,99 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0154;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 332 098,87 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage à la Cité des Hospitalières, dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CE21 0482), majorant ainsi le montant total du contrat de 325 587,12 \$ à 657 685,99 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Axia Services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1219376002

CM22 0200

Exercer la première option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande de jeux vidéos, dans le cadre du contrat accordé à Importel inc. (CM19 1107), soit du 22 février 2022 au 21 février 2023 / Autoriser une dépense estimée à 209 180,22 \$, taxes incluses, majorant le coût total de 517 387,50 \$ à 726 567,72 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0155;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de l'entente-cadre conclue avec Importel inc. pour la fourniture sur demande de jeux vidéos (CM19 1107), pour une période de 12 mois, soit du 22 février 2022 au 21 février 2023;
- 2- d'autoriser une dépense estimée à 209 180,22 \$, majorant ainsi le montant total de l'entente de 517 387,50 \$ à 726 567,72 \$, taxes incluses;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Importel inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1220138001

CM22 0201

Accorder un contrat à Soudure Brault inc. pour la fourniture et l'installation de 13 bennes d'aluminium sur des châssis de camions classe 3 et 4 fournis par la Ville de Montréal - Dépense totale de 517 277,62 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19077 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0158;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Soudure Brault inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de fourniture et d'installation de 13 bennes d'aluminium sur des châssis de camions classe 3 et 4 fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 470 252,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19077;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 025,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Soudure Brault inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1229446002

CM22 0202

Accorder un contrat à Équipements Twin (Laval) inc. pour la fourniture et l'installation d'épandeurs à abrasifs 7 vg³ en acier inoxydable - Dépense totale de 695 349,52 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19078 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0159;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Équipements Twin (Laval) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'épandeur à abrasif 7 verges cubes en acier inoxydable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 662 237,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19078;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 111,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipements Twin (Laval) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1225382003

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0203

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 232 446 \$, taxes incluses, pour un service de réparation de bacs roulants visant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à USD Global inc. (CM20 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 448 955 \$ à 681 401 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0164;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 232 446 \$, taxes incluses, pour un service de réparation de bacs roulants visant les 19 arrondissements de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à USD Global inc. (CM20 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 448 955 \$ à 681 401 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de USD Global inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1228554001

CM22 0204

Accorder un contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2022, pour une somme maximale de 232 249,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 228 850 \$ équivalent aux recettes estimées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0165;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme, pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour une somme maximale de 232 249,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 228 850 \$, équivalent aux recettes estimées des camps de jour;

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1229456001

CM22 0205

Accorder un contrat à 6330614 Canada inc. (Constech), pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 2 du centre Pierre-Charbonneau - Dépense totale de 7 434 504,15 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15798 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0168;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à 6330614 Canada inc. (Constech), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 2, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 900 400,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15798;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 180 080,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 354 024,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 6330614 Canada inc. (Constech);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1218807003

CM22 0206

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour l'aménagement d'une halte sanitaire au parc des Rapides dans le secteur de la Vague à Guy, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 430 786,80 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-6640 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0167;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une halte sanitaire au parc des Rapides dans le secteur de la Vague à Guy, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 168 879,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6640;
- 2- d'autoriser une dépense de 210 398,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 51 508,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Terrassements Multi-Paysages inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1229244001

CM22 0207

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour des travaux de déplacement de réseaux câblés aériens vers des infrastructures souterraines, dans le cadre du projet MIL Montréal - campus Outremont et ses abords, dans les arrondissements d'Outremont, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 548 383,59 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0170;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accepter le rapport d'étude d'avant-projet d'Hydro-Québec concernant l'Enfouissement Site Outremont et ses abords;
- 2- de demander la poursuite en phase de réalisation des travaux;
- 3- de s'engager à rembourser les frais encourus et engagés par Hydro-Québec pour l'enfouissement des réseaux;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour l'exécution des travaux de déplacement de réseaux câblés aériens vers des infrastructures souterraines, pour une somme maximale de 498 530,54 \$, taxes incluses;
- 5- d'autoriser une dépense de 49 853,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1217231078

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0208

Approuver un projet d'avenant no 1 à la convention de services professionnels, visant essentiellement le retrait et l'adaptation de certains services pour la phase de réalisation des travaux, et autoriser le transfert d'un montant de 143 718,75 \$, taxes incluses, du contrat de base au budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Lemay CO inc. et SNC-Lavalin inc. pour le projet d'aménagement de la place des Montréalaises (CM18 1126), réduisant ainsi le montant total de la dépense de 7 540 611,23 \$ à 7 234 752,27 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0171;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant à la convention de services professionnels, visant essentiellement le retrait et l'adaptation de certains services pour la phase de réalisation des travaux, dans le cadre du contrat accordé à Lemay CO inc. et SNC-Lavalin inc. pour le projet d'aménagement de la place des Montréalaises (CM18 1126), réduisant ainsi le montant total de la dépense de 7 540 611,23 \$ à 7 234 752,27 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 143 718,75 \$, taxes incluses, du contrat de base au budget de contingences, majorant ainsi le budget de contingences de 983 558,24 \$ à 1 127 276,99 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1219283001

CM22 0209

Accorder un contrat à FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, dans le cadre des travaux d'aménagement de la place des Montréalaises - Dépense totale de 963 866,47 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19039 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0172;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, dans le cadre des travaux d'aménagement de la place des Montréalaises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 838 144,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19039;
- 2- d'autoriser une dépense de 125 721,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1226605001

CM22 0210

Accorder un contrat de services professionnels à la Corporation de l'École Polytechnique, organisme sans but lucratif (OSBL), pour accompagner la Ville dans la réalisation de plans et devis du projet de réfection du passage inférieur Christophe-Colomb/Des Carrières avec l'utilisation de techniques de construction accélérées, pour une période de deux ans, se terminant en 2024 / Autoriser une dépense totale de 149 800 \$, excluant les taxes / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0175;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à La Corporation de l'École Polytechnique, organisme sans but lucratif (OSBL) pour accompagner la Ville dans la réalisation de plans et devis du projet de réfection du passage inférieur Christophe-Colomb/Des Carrières avec l'utilisation de techniques de construction accélérées, pour une période de deux ans, se terminant en 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et La Corporation de l'École Polytechnique à cet effet;
- 3- d'autoriser une dépense de 149 800 \$, excluant les taxes;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1217000007

CM22 0211

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc. pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 752 241,18 \$, taxes incluses (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0174;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme de 752 241,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1748;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 4- d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1220649001

CM22 0212

Approuver un projet de convention de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur son territoire, pour une durée d'un an / Autoriser une dépense totalisant 109 198 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0176;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. pour la prise en charge de la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur le territoire des neuf arrondissements mentionnés au dossier décisionnel pour l'année 2022, pour une somme maximale de 109 198 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1214734001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0213

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Touchette Auto Location Itée, à des fins d'assemblage pour la construction d'un projet locatif d'habitations résidentielles, un terrain vague d'une superficie de 386,3 mètres carrés, correspondant à l'extrémité nord de l'avenue Goulet, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 013 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 520 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 013 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0178;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Touchette Auto Location Itée, à des fins d'assemblage pour la construction d'un projet locatif d'habitations résidentielles, un terrain vague constitué du lot 5 013 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant à l'extrémité nord de l'avenue Goulet, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 386,3 mètres carrés, pour un montant de 520 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 013 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1218290003

CM22 0214

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Groupe MTLDécor inc., à des fins commerciales, un espace comprenant quatre tables sur la terrasse située à l'extérieur du 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), pour une période de 24 mois non consécutifs, à compter du 1^{er} mai 2022, moyennant un loyer total de 26 020 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0179;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Groupe MTLDecor inc., pour une période de 24 mois non consécutifs, à compter du 1^{er} mai 2022, un espace comprenant quatre tables sur la terrasse située à l'extérieur du 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 26 020 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1216025018

CM22 0215

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde à La compagnie d'investissement les cours du Roi, une prolongation du délai jusqu'au 25 juillet 2027, pour réaliser l'obligation de construire un projet immobilier et l'aménagement de l'assiette des servitudes en faveur de la Ville, située en front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0181;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde à La compagnie d'investissement les cours du roi, une prolongation du délai jusqu'au 25 juillet 2027, pour réaliser l'obligation de construire un projet immobilier d'envergure et aménager l'assiette des servitudes en faveur de la Ville, stipulés à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 652 356, relativement à la cession, à des fins d'assemblage, d'une partie de ruelle située en front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en considération de la remise, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 420 000 \$, valide jusqu'au 25 juillet 2027, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1198290007

CM22 0216

Autoriser la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière à utiliser le solde de 519 356 \$ du projet Fort Ville-Marie (CM14 1010 et CM15 0666) pour le remplacement des bornes de billetterie autonome du Musée et l'élaboration d'un plan directeur pour un nouveau système de gestion / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0184;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'utilisation du solde du projet Fort Ville-Marie (CM14 1010 et CM15 0666) par la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (Société) pour le remplacement des bornes de billetterie autonome du Musée et l'élaboration d'un plan directeur pour un nouveau système de gestion;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions d'utilisation du solde du projet Fort Ville-Marie par la Société;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1217233005

CM22 0217

Accorder un soutien financier maximal de 3 258 000 \$ à Solon, pour un projet de Mobilité de Quartier qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0185;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 3 258 000 \$ à Solon pour un projet de Mobilité de Quartier qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;

- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1225890001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0218

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 263 901,40 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage partiel de puisards, regards, égouts et chambres de vanne en période d'inondation, pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec EBI Envirotech inc. (CE21 0559), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 292 643,09 \$ à 556 544,49 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0229;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 263 901,40 \$, taxes incluses, pour le service de nettoyage partiel de puisards, regards, égouts et chambres de vanne en période d'inondation pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec EBI Envirotech inc. (CE21 0559), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le lot 2 de 292 643,09 \$ à 556 544,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 39 585,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 21 h 04, la présidente du conseil suspend les travaux en raison de problèmes techniques.

À 21 h 14, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1218479003

CM22 0219

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Médecins du Monde pour la poursuite et bonification de la mise en oeuvre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur à travers le « Service d'attestation d'identité et de référence par organisme tiers » développé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), se terminant le 31 décembre 2023, soit pour une somme maximale de 365 105 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0236;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel Médecins du Monde s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour assurer, dans le cadre de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, la reconduction et la bonification de la mise en oeuvre du « Service d'attestation d'identité et de référence par organisme tiers » développé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 105 \$, taxes incluses, pour 2022-2024, conformément à son offre de services en date du 1^{er} décembre 2021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1219416001

CM22 0220

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert, à des fins de protection des milieux naturels, tous les droits, titres et intérêts que détient M. Gilles Labrèche, concernant des terrains vacants, d'une superficie de 1 523,3 mètres carrés, situés à l'angle sud-est de la rue Sherbrooke Est et de l'avenue Yves-Thériault, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 155 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0238;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert, à des fins de protection des milieux naturels, tous les droits, titres et intérêts que détient M. Gilles Labrèche concernant un terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Sherbrooke Est et de l'avenue Yves-Thériault, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 456 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 523,3 mètres carrés, pour une somme de 155 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1214501013

À 21 h 17, le leader de la majorité, M. Alex Norris, propose, conformément à l'article 33 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), de reporter l'étude des points inscrits à la rubrique 30 à une phase ultérieure du conseil.

Un débat restreint s'engage.

La proposition est agréée.

CM22 0221

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 158 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 158 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1210025003

CM22 0222

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer le programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer le programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1229260001

CM22 0223

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champs-de-Mars (20-051) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 55 200 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 47 700 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement de la place des Montréalaises ainsi que les travaux de réaménagement du domaine public aux abords du métro Champs-de-Mars (20-051) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 55 200 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1216626002

CM22 0224

Avis de motion et dépôt - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1229174001

CM22 0225

Avis de motion, présentation et dépôt - Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement « Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1225019002

CM22 0226

Avis de motion, présentation et dépôt - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1227968001

CM22 0227

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les services

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur les services », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1224124002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0228

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation » à l'assemblée du conseil municipal du 24 janvier 2022 par sa résolution CM22 0117;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation » à l'assemblée du conseil municipal du 24 janvier 2022 par sa résolution CM22 0117;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022, par sa résolution CE22 0081;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1218848001

Règlement 22-008

CM22 0229

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 4 à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 4 à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 24 janvier 2022 par sa résolution CM22 0118;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 4 à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 24 janvier 2022 par sa résolution CM22 0118;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0078;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 4 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1219394001

Règlement 19-022-4

CM22 0230

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 680 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 680 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 24 janvier 2022 par sa résolution CM22 0119;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 680 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 24 janvier 2022 par sa résolution CM22 0119;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022, par sa résolution CE22 0079;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 680 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1212621003

Règlement 22-009

CM22 0231

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 107 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 107 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 24 janvier 2022 par sa résolution CM22 0120;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 107 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 24 janvier 2022 par sa résolution CM22 0120;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022, par sa résolution CE22 0080;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 107 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1212621004

Règlement 22-010

CM22 0232

Adoption - Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie » à l'assemblée du conseil municipal du 24 janvier 2022 par sa résolution CM22 0024;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie » à l'assemblée du conseil municipal du 24 janvier 2022 par sa résolution CM22 0024;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 janvier 2022, par sa résolution CE22 0128;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs et les densités dans l'arrondissement de Ville-Marie ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1218155003

Règlement 22-011

CM22 0233

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone abordable sur le territoire du Plateau-Mont-Royal / Remplacement de l'assemblée publique en vertu l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite d'une durée de 15 jours

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone abordable sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y ajouter une zone abordable sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- de poursuivre la procédure d'adoption en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125 RLRQ, c. A-191) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément aux règles adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1219424001

Règlement P-20-041-3

CM22 0234**Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer M. Dimitrios (Jim) Beis, à titre de vice-président de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Serge Sasseville;
- 2- de nommer Mme Marie Potvin, à titre de membre de la Commissions sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Dimitrios (Jim) Beis.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM22 0235**Approuver la nomination de Mme Isabelle Beaulieu à titre de présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, pour un contrat d'une durée de quatre ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 février 2022 par sa résolution CE22 0265;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de désigner Mme Isabelle Beaulieu à titre de présidente de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), à compter du 24 février 2022, et ce, pour un mandat de quatre ans, venant à échéance le 23 février 2026;
- 2- de fixer le salaire annuel à 153 750 \$;
- 3- au 1^{er} janvier de chaque année, le salaire est ajusté selon les indexations économiques consenties aux cadres de la Ville de Montréal;
- 4- de définir les conditions de travail sur la base des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal à titre de cadre de direction, telles que modifiées de temps à autre en adaptant les textes afin de remplacer « la Ville » par « l'OCPM » et « le cadre » par « la présidente de l'OCPM », à l'exception des articles suivants :
 - Rémunération et administration des salaires (art. 9);
 - Programme de gestion de la performance des cadres (art. 10);
 - Régime d'assurance collective (art. 11);
 - Régime de retraite (art.13);
 - Primes (art. 16);
 - Cessation d'emploi (art. 18);
- 5- d'appliquer les conditions de cessation d'emploi spécifiques suivantes :
 - En cas de résiliation avant terme du mandat de la présidente par le conseil municipal, verser à cette dernière un montant forfaitaire correspondant au salaire annuel de base qui lui aurait été versé pour la période résiduelle du mandat, sans excéder 12 mois de salaire annuel de base. Nonobstant ce qui précède, le conseil municipal peut résilier le mandat unilatéralement sans montant forfaitaire ni indemnité pour une faute grave. Dans tous les cas, advenant la résiliation du mandat de la présidente, celle-ci doit être décidée par le conseil municipal selon la même proportion des voix de ses membres que celle prévue à l'article 76 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
 - Dans tous les cas où un montant forfaitaire ou une indemnité est due ou a été versée à la suite de la cessation d'emploi, l'alinéa g) de l'article 18.1 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal est applicable.
- 6- vacances : octroi, par anticipation, de cinq semaines de vacances en fonction des dispositions prévues aux Conditions de travail des cadres;
- 7- assurance collective : assurée par le régime d'assurance de l'OCPM;
- 8- régime de retraite : Compensation pour non-participation à un régime de retraite versée en début d'année et applicable sur le salaire de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre précédent, sous forme d'un montant forfaitaire. Le pourcentage annuel applicable correspond à celui de la grille en vigueur à la Ville de Montréal. Pour l'année 2022, il est de 8,95 %.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0236**Motion de l'opposition officielle pour demander la tenue d'une plénière sur l'enjeu de la faible performance des centres de tri de Montréal**

Attendu qu'en 2018, la Chine a fermé ses frontières aux matières recyclables importées de mauvaise qualité, ce qui a plongé Montréal dans une crise du recyclage et forcé le gestionnaire du centre de tri de Saint-Michel, Rebutis Solides Canadiens (RSC), à se tourner vers la Ville pour réclamer une aide financière;

Attendu qu'au conseil municipal de mai 2018, la Ville de Montréal a octroyé une aide financière de 29 M\$ afin de maintenir RSC à flot; que lors de cette séance, les élus d'Ensemble Montréal ont refusé de signer un chèque en blanc à une entreprise dont les équipements sont vétustes et qu'ils ont fait adopter un amendement visant à ce qu'un plan de modernisation des installations soit présenté dans un délai de 12 mois, en vain;

Attendu que malgré l'aide financière de la Ville, RSC a fait faillite au début de l'année 2020 et que le contrat a depuis été repris par Ricova Services Inc.;

Attendu que lors de l'inauguration du centre de tri de Lachine en novembre 2019, la mairesse de Montréal a vanté le centre de tri comme étant « le plus moderne et le plus avancé d'un point de vue technologique au Québec »;

Attendu qu'une enquête du Journal de Montréal du 21 octobre 2020 dévoilait qu'un an après son ouverture, le centre de tri de Lachine produisait des ballots de papiers contaminés et que le système de traitement du verre offert par Éco Entreprises Québec à la Ville de Montréal n'était toujours pas installé;

Attendu que lorsqu'il a été questionné en commission budgétaire le 13 janvier 2022, le directeur du Service de l'environnement de la Ville de Montréal a dévoilé que la Ville refusait de prendre possession du centre de tri en raison de sa trop faible performance et qu'un article publié par La Presse+ le 17 janvier 2022 révélait que 5 000 tonnes de matières recyclables en provenance du centre de tri de Lachine ont été enfouies en moins d'un an;

Attendu que selon ce même article, entre 2019 et 2021, la Ville de Montréal a payé Ricova Services Inc. comme si elle avait pris possession du centre de tri et que maintenant, après avoir déboursé 34,5 M\$ de fonds publics, elle menace de poursuivre l'entreprise si la situation ne s'améliore pas;

Attendu qu'un article publié dans La Presse+ le 23 janvier 2022 dévoilait qu'« une partie importante des profits de revente des matières recyclables échappent à la Ville de Montréal »;

Attendu qu'à la suite d'interrogations soulevées par Ensemble Montréal au sujet du centre de tri de Lachine lors de la période de questions des élus des conseils municipaux du 20 et 24 janvier derniers, la réponse de la responsable de l'environnement au comité exécutif est restée évasive;

Attendu que l'équipe d'Enquête de Radio-Canada révélait dans une émission diffusée le 3 février 2022 que le taux de contamination des ballots de papiers mixtes sortants du centre de tri de Saint-Michel est très élevé et atteignait 26% en moyenne en 2021, soit 8 fois plus que prévu dans le contrat, qu'au centre de tri de Lachine, ce taux atteint en moyenne 20%, que Ricova Services Inc. envoie mensuellement des rapports de ces chiffres à la Ville de Montréal et que certains ballots de matières contaminées en provenance du centre de tri de Saint-Michel ont été expédiés en Inde;

Attendu que lors de la séance du 27 janvier 2020 du conseil municipal, les élus d'Ensemble Montréal déposaient une « Motion d'urgence pour demander la tenue d'une séance plénière sur l'enjeu de la fermeture des deux centres de tri de Montréal » et que celle-ci a été rejetée à la majorité des voix à la suite du vote en défaveur des élus de l'administration Plante;

Attendu que deux ans après le dépôt de cette motion, la gestion par l'administration Plante des centres de tri n'est toujours pas à la hauteur des attentes des Montréalais et des objectifs environnementaux que la Ville se donne, et que le manque de transparence de l'administration Plante dans ce dossier doit absolument être compensé;

Attendu que les membres du conseil municipal sont des élus imputables à la population montréalaise;

Il est proposé par M. Aref Salem
Mme Stephanie Valenzuela

appuyé par M. Stéphane Côté
M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal de la Ville de Montréal tient une séance plénière du Service de l'environnement afin de présenter un plan de match pour l'amélioration de la performance des centres de tri montréalais;

- 2- qu'en prévision de la séance plénière du Service de l'environnement, les rapports envoyés mensuellement par Ricova Services Inc. à la Ville de Montréal soient dévoilés afin d'avoir un portrait global de la situation des centres de tri montréalais;
- 3- que le conseil municipal de la Ville de Montréal détermine un échéancier clair pour diminuer drastiquement le taux de contamination des ballots de papiers sortant des centres de tri montréalais.

Un débat s'engage.

À 21 h 38, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes en raison d'enjeux techniques.

À 21 h 44, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle M. Aref Salem pour la présentation de la motion.

D'entrée de jeu, le chef de l'opposition officielle fait référence au reportage de l'émission « Enquête » de Radio-Canada, qui met en lumière les difficultés des centres de tri à Montréal, notamment avec la qualité des ballots de papier qui sont produits pour le recyclage et la quantité de contaminants qu'ils comportent.

Le chef de l'opposition officielle mentionne que beaucoup de travail reste encore à faire en termes de sensibilisation pour une meilleure réduction à la source, ce qu'il a pu constater lors d'une visite guidée que lui et la conseillère Stephanie Valenzuela ont pu effectuer au centre de tri Lachine, mentionnant notamment y avoir vu des bottes et des vêtements.

M. Salem poursuit et mentionne qu'il est tout à fait possible de tenir une séance plénière sur la performance des centres de tri à Montréal malgré qu'un processus juridique soit en cours à ce sujet et que la population de Montréal et l'opposition officielle sont en droit d'avoir des réponses sur des questions bien précises. M. Salem plaide pour une meilleure diffusion de l'information sur la performance des centres de tri, notamment avec le problème du recyclage du verre, alors que la consigne pour rapporter les bouteilles de verre approche à grands pas.

En conclusion, le chef de l'opposition officielle réitère l'importance de tenir une séance plénière sur la performance des centres de tri à Montréal, et souhaite obtenir des réponses de la part de l'Administration sur cet enjeu.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Le leader de la majorité remercie d'entrée de jeu l'Opposition officielle de proposer la tenue d'une séance plénière sur la performance des centres de tri, et mentionne que l'Administration y est favorable, mais qu'il serait plus opportun de tenir cette séance plénière lors du conseil municipal du mois de mars 2022.

M. Norris mentionne qu'étant donné que des procédures juridiques sont envisagées contre l'exploitant des centres de tri, la prudence est de mise pour ne pas porter préjudice à la Ville. M. Norris mentionne également que l'Administration est en attente des résultats de l'audit pour élucider les pratiques de Ricova en ce qui concerne la mise en marché des matières triées, et que ce document pourra répondre à plusieurs questions.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

de reporter l'article 65.01 à l'assemblée du conseil municipal du mois de mars, en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Un débat restreint s'engage sur la motion de report.

La présidente du conseil déclare le point 65.01 reporté à l'assemblée du conseil municipal du mois de mars, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

À 21 h 58, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 22 février 2022, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 février 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 février 2022 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Fran ois Limoges et M. Giovanni Rapan .

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalit  sur ce territoire non-c d . »

La pr sidente du conseil d clare la s ance ouverte et demande d'observer une minute de silence. Elle souhaite une bonne s ance   toutes et tous.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 24 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Rosemary Lafreniere	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Per ComptrollerGeneral report of Oct 2021, initiated by former Councilor Suzanne Decarie, City actions to acquire lots in RDP-PAT in a FUNDED project: "rend difficile le fait de demontrer la bonne foi de la Ville dans un situation ou ses pratiques sont mises en doute et ne permettraient pas se soutenir la defense de la Ville en cas de contestation judiciaire" "Teinter les intentions du demandeur et entacher sa reputation" It found that Section 192 expropriations were illegal; documentation re. expropriations & asking private owners to give City their land for free of me & others in 2017(I refused), Assessor's office raised assessments exorbitantly after 34 years for taxation purpose. Despite DTI's mandate to acquire lots in 2016 & AGAIN in June 2021, the City continues to fight owners at Tribunal Administratif du Quebec to assert assessments & intimidate owners without entering into good faith negotiations that don't have restrictive & punitive conditions attached. Will City fix this?
Yves Daoust	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Bonsoir à tous!, alors que tout s'ouvre autour, resto, gym etc en cette apparence fin de la crise sanitaire, comment expliquer que le conseil municipal de Montréal et entre autre de l'arrondissement LaSalle on en demeure au mode virtuel laissant les citoyens à distance en plus de limitation encore plus excessive à la période de questions des citoyens/nes à au plus 1,000 caractères espace inclus et d'heure de tombée au plus tard à 13:00 heures le jour du conseil qui est un grand recul du mode en personne comme avant la covid. Comment poser une question sans pouvoir la contextualiser pour comprendre minimalement le dossier! Pour une gouvernance de proximité on s'éloigne grandement à vouloir comprendre le citoyen/ne auquel on proclame à ces derniers mer et monde dont engagement d'écoute en période électorale pour en arriver souvent à un "cause toujours" en cours de mandat quand on arrive à pouvoir le faire comme les périodes de questions citoyennes, à quand la place aux citoyens/nes?
Marc Poulin	M. Benoit Dorais	Le 14 février dernier vous convoquiez une conférence de presse, en compagnie de là Ministre Rouleau, pour souligner la première pelletée de terre de la Coop d'habitation MIL à Outremont. Pourquoi n'avez vous pas invité le Maire de l'arrondissement, M Laurent Desbois, à cet événement ?

Question de	À	Objet
Pierre-Luc Girard	M. Alain Vaillancourt	<p>À plusieurs reprises, j'ai documenté que des agents des postes de quartier du SPVM aient verbalement justifié des infractions routières desquels je me suis plaint ou qu'ils ont commises eux-mêmes.</p> <p>En règle générale, ils tendent à exprimer un haut niveau de compréhension pour des infractions commises pour rendre le travail plus efficace, car il y a une difficulté à trouver du stationnement légal ou pour contourner une circulation dense ou une entrave. Les policiers invoquent souvent le droit à l'utilisation du pouvoir discrétionnaire. Les infractions commises constituent néanmoins un risque pour la sécurité des usagers vulnérables.</p> <p>Au fil du temps, j'ai perdu confiance que les policiers utilisent toujours leur pouvoir discrétionnaire dans le meilleur intérêt du citoyen. Que pouvez vous faire pour rétablir cette confiance et assurer la sécurité des usagers vulnérables?</p>
Orlando Nicoletti	M. Alain Vaillancourt	<p>In response to questions about defunding the police at previous meetings, you've said that you understand "defunding" to mean investing in crime prevention. That is a tiny part of what the defund the police movement is demanding.</p> <p>The majority of Montrealers support defunding the police, and there is a coalition of 80 Montreal groups devoted to defunding the police and reinvesting in alternatives. Given this level of support, will you commit to understanding this demand? Specifically, will you read the alternative budget prepared by the Defund the Police Coalition and, in the company of at least four colleagues, meet with representatives of the coalition?</p>
René De Buck	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	<p>Madame Plante: pour contrer le problème des sites d'enfouissement qui débordent, le BAPE vient de publier un rapport sans équivoque, selon lequel il faut entre autres mettre fin aux pratiques publicitaires les plus nuisibles, comme la distribution de circulaires aux gens qui ne les ont pas demandées.</p> <p>- Vu que ça fait maintenant trois ans que seize mille Montréalais ont exigé cela, - vu que deux commissions l'ont aussi recommandé en 2019 et 2020, - vu que la Ville avait promis d'agir au plus tard en juin 2021, - et vu que la crise écologique ne permet pas de maintenir le statu quo, quand va-t-on enfin arrêter ce gaspillage monstre et respecter la volonté publique?</p>
Othmane Baya	Membres du conseil (M. Alex Norris)	<p>Bonjour, je vous écrit ce message parce que j'ai plus de patience</p> <p>Je suis seul ici au canada et ça fait longtemps que j'ai déposé mon dossier de regroupement familial,</p> <p>Je suis dans une période très difficile mentalement et physiquement et vraiment j'ai besoin de ma femme à côté de moi , alors que notre dossier est complet et bon , je ne sais pas pourquoi ils ont oublié notre dossier</p> <p>S'il vous plaît aidez moi</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Michel Maurais	M. Benoit Dorais	Le comité logement OEIL-Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce tout comme les comités Projet Genèse ainsi que le RIL du Sud-Ouest ont pu constater que le règlement municipal de ces arrondissements qui interdit l'émission de permis pour la majorité des cas d'agrandissement et de subdivision donne des résultats positifs. En effet, nous notons une diminution significative des "rénovictions" depuis la mise en application du règlement dans ces arrondissements. Malheureusement, ce règlement n'existe pas dans d'autres arrondissements. Les locataires qui habitent d'autres quartiers de Montréal ne jouissent pas de cette protection. C'est une situation injuste pour ces locataires. Serait-il possible que la Ville de Montréal envisage de faire de l'article 136.1 du Règlement d'urbanisme (01-276) de l'arrondissement Côte-des-Neiges, un règlement municipal qui s'appliquerait uniformément à l'ensemble des arrondissements de Montréal (OEIL-CDN)
Helen Chau Bradley	M. Alain Vaillancourt	Last meeting, Alain Vaillancourt referred many times to the idea of "prevention" as a justification for massively increasing police budgets. But what exactly do police, especially such a large number of them, do to prevent violence? What activities are they undertaking in communities that require so many police, and so much money?
Anne-Marie Papillon	SDIS (Mme Josefina Blanco)	Le CIPC affirme avoir participé à un forum Montréal sécuritaire pour les jeunes : dialogue sur l'intervention en prévention de la violence, le 7 décembre 2021. Ce forum a-t-il été à l'origine de la décision d'allouer 1 million de dollars supplémentaires pour la sécurité des jeunes ? Pouvons nous avoir accès à une description détaillée de la manière dont ce million sera dépensé ? Quelle partie de ce budget sera consacrée à financer des programmes rattachés au SPVM ? SDI
Lucile Kieffer	M. Alain Vaillancourt	Last meeting, Alain Vaillancourt mentioned the increase in handgun violence as a reason for increasing police spending in 2022. According to a recent Gazette article, community workers in Montreal Nord point to the need to address root causes of gun violence, rather than policing and imprisoning people who are caught up in it. What is the City doing to address root causes of violence in underserved neighbourhoods? Why not put more resources to addressing issues of poverty, lack of housing, lack of youth support, and other issues that increase the likelihood of violent incidents? Why is policing always the answer?
Julia Pohl-Miranda	Mme Daphney Collin (M. Alain Vaillancourt)	Does the SPVM provide opportunities for public input during its review of its police-school program generally? If not, why not? If so, what is the process?
Kalervo Sinervo	Mme Daphney Collin (M. Alain Vaillancourt)	Last meeting, Allain Vaillancourt gave an unsatisfactory and evasive response about why the city ignored a recommendation from the committee that oversees budgeting to

SUITE - conduct a reflection on defunding the police. So I'd like to ask again: why did the city choose not to engage in this reflection? Engaging in "prevention" is not the same as actively thinking about and imagining defunding the police in this city. Defunding means decreasing police budgets, not massively increasing them and then talking about prevention on the side. Why is the city refusing to seriously engage with the demands of its constituents?

Dominique Martel

Mme Valérie Plante
(M. Benoit Dorais)

Alors que l'est de l'île fait les manchettes pour sa revitalisation, avec REM, la prolongation de la ligne bleue; les locataires, eux, commencent à subir les effets de la spéculation immobilière. Les locataires des arrondissements de l'est, viennent plus nombreux, chaque année, chercher de l'aide au comité logement Infologis pour des cas d'évictions, de reprises et de rénovictions. Alors que d'autres comités logement montréalais voient une diminution des évictions en raison d'une réglementation interdisant les agrandissements et les subdivisions dans leurs quartiers respectifs. Puisque les arrondissements se prémunissent de règlements différents, force est de constater que certains Montréalais sont moins protégés que d'autres. Nous sommes devant un déséquilibre injuste. La Ville ne pourrait-elle pas adopter un règlement uniforme; en interdisant les évictions pour agrandissement et subdivision, et qui protégerait également tous les locataires de la ville de Montréal ?

À 10 h 08,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 15 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de

À

Objet

Marie-Christine Beaudry

Mme Valérie Plante
(Mme Maja Vodanovic)

Pourquoi les remorqueurs doivent-ils klaxonner et émettre leur sirène de manière si bruyante les soirs de déneigement? Pourquoi les personnes mal stationnées ne sont-elles simplement pas remorquées dans le silence? J'ai de jeunes enfants et cette pollution sonore est intolérable l'hiver! Avertit on les gens qui sont stationnées dans des zones interdites de la sorte? Non. Alors pourquoi le fait-on lors des opérations de déneigement? J'aimerais vous demander de faire que cette pratique cesse svp 🚫🚫🚫🚫

Gabriel Lamoureux

Mme Marie-Andrée Mauger

Comment ce projet industriel répond à la déclaration d'urgence climatique du Canada?

Denyse Beaulieu

Mme Valérie Plante
(M. Robert Beaudry)

Bonsoir Mme Valérie Laplante, Je suis une promeneuse de chiens ce qui m'amène à fréquenter les parcs canins de Montréal. Je gère des interactions entre chiens aux tempéraments très différents et je constate que les parcs canins de Montréal ne sont pas adaptés pour répondre aux besoins des chiens. Ces derniers manquent d'espaces pour

SUITE - jouer, courir et s'éviter entre eux, même fuir s'ils en ressentent le besoin. Le parc Mali permet tout cela; il est un parc où j'y ai fait la connaissance de véritables amis. Rare sont les parcs où l'on peut s'adresser à un étranger sans créer de malaise. J'ai besoin de ce parc pour me balader en compagnie des chiens que je promène dans un espace agréable, où j'oublie que nous vivons une pandémie. Mme Valérie Patreau, vous représentez un parti politique, dont la philosophie est d'être à l'écoute des citoyens qui s'approprient leurs quartiers pour mieux y vivre. Je vous demande donc à quand la protection officielle de cet espace unique et si précieux?

Manuelle Croft

Mme Marie-Andrée Mauger

Malgré que Montréal réussit à réduire la pollution de son éclairage de rue, grâce au remplacement des luminaires de lampadaires par des DEL, l'intensité lumineuse des sources éclairages d'origine industrielle et commerciale sont en croissance dans la ville. C'est ce qu'a démontré le chercheur du Planétarium Jonathan Gagné, par les résultats dévoilés le 21 janvier.

Au delà des impacts: sur le ciel étoilé; la faune et la flore, l'éclairage nocturne est reconnu comme source de multiples problèmes de santé : insomnie; cancer; dépression; diabète et obésité.

Des outils existent pouvant guider citoyens et entrepreneurs dans la sélection d'appareils d'éclairage. La norme BNQ 4930-100 propose des critères d'intensité, d'orientation, de couleur et d'horaires pour concevoir en fonction des milieux à éclairés.

Montréal peut-elle agir rapidement pour contrer la tendance croissante de la pollution lumineuse en réglementant l'éclairage extérieur sur le domaine privé?

Svp?

Gaetan Houle

M. Pierre Lessard-Blais

Depuis 8 jours, je n'ai pas d'eau à la maison. Les tuyaux de la ville sont gelés. Malgré des téléphones à répétition pour qu'on règle le problème, rien à faire. Impossible d'avoir une réponse précise quant au moment où un entrepreneur engagé par la ville pourra venir degeler les tuyaux. Je trouve cette situation absolument incroyable et totalement inacceptable. Je tiens à souligner que les employés de la ville avec qui j'ai eu affaire ont été tout à fait corrects, c'est l'organisation (vraiment broche à foin) qui n'est pas à la hauteur. Si vous ne changez pas votre façon de faire, d'autres citoyens vont devoir vivre ce que je vis en ce moment, et ce n'est pas drôle du tout.

Personnellement, je suis vraiment excédé, en colère. Est-ce que vous êtes au courant de ce type de problème et est-ce que vous allez bouger, changer vos façons de faire, votre façon d'intervenir? Malgré les changements climatiques, il va continuer d'y avoir de gros froids à Montréal, et encore des tuyaux gelés.

Patrick Poisson

Mme Valérie Plante
(Mme Sophie Mauzerolle)

Depuis deux ans, les toxicomanes ont envahi le skatepark situé au coin de DeLorimier\Maisonnette qui était très populaire auprès des jeunes qui ont carrément été évincés de l'endroit. Qu'est-ce que l'arrondissement compte faire pour rétablir la sécurité du parc et pour ramener les jeunes dans ce petit espace qui leur est dédié et

SUITE - qu'ils appréciaient vraiment? Des actions concrètes?

Jonathan Mourant	M. Alain Vaillancourt	When are agents sociocommunautaires (or any police-school liason) budgets approved each year? When have they been up for a vote on either school board or city agendas? When is the next such vote?
Sophie Danis	M. Robert Beaudry	Lors de la dernière séance du conseil et lorsque questionné au sujet de la préservation dans son intégralité du parc Mali, vous avez dit qu'il y aurait un parc canin à cet endroit. J'aimerais donc savoir à quel moment prévoyez-vous modifier le zonage de ce terrain qui à ma connaissance et à ce jour est encore zoné résidentiel? Merci.
Julie Sigouin	M. Alain Vaillancourt	Moi blanche pas de problème avec le poste 39 a Mtl-Nord , mes amis se font harceler, une soeur gage avec son frère, que la police va les arrêter ils sont Arabes !!!! Un homme noir lui enregistre et sa femme est enceinte et va voir son docteur, il était à Rosemont, en 20 minutes ,10 patrouilles, elle a manqué son rendez-vous. Je demande d'obliger les policiers à porté une caméra , je ne veux plus que ses citoyens se fasse harceler !!!!!!!!!!!!!!!
Norman Sabin	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Bonjour, Good day, We all want to decrease GHG emissions. This reduces global warming, and is healthier for people with respiratory disease. Unfortunately, pedestrian signals in Montreal, e.g. straight greens and four way reds, run 24/7 and don't have push buttons. Hence, when no one is crossing, cars, trucks, and buses idle for nothing, causing excessive GHG emissions. Montreal has hundreds and hundreds of intersections with pedestrian signals, and this adds up to thousands of tonnes of unnecessary emissions every year. Projet Montreal speaks often about environment protection, as well as improving traffic flow. So, how is it that almost all pedestrian signals in Montreal have no push buttons? Or, what about "smart traffic signals" that can sense when pedestrians are present? From an environmental point of view, Montreal's pedestrian signals are a failure. Pedestrian signals should not activate when no one is crossing. Let's get moving on this. Thanks. Norman Sabin

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 29. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Rapport du BIG sur le Centre de transport Bellechasse – Questionne l'échéancier donné à la Société de transport de Montréal (STM) et les répercussions que cela aurait pu avoir pour le projet des 300 nouveaux autobus hybrides / Y aura-t-il d'autres rapports du BIG soulevant des manquements lors de l'attribution de contrats par la STM?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Programme d'aide aux commerçants – Questionne les résultats de ce programme d'aide où des sommes n'auraient pas été octroyées / Souhaite que le montant de 20 M\$ soit utilisé pour aider les commerçants le plus rapidement possible

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande aux membres du conseil d'éviter l'utilisation de mots qui évoquent des excréments.

M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Quelle est la position de l'Administration concernant l'activité de M. Alex Norris sur les réseaux sociaux en lien avec le mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement et Sanctions)? / Quelles sont les actions de l'Administration à la suite de l'adoption de la « Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et réaffirmer notre engagement à lutter contre l'antisémitisme » et dans le contexte énoncé dans cette Déclaration?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce que l'Administration va tolérer le port de l'écusson avec le symbole « thin blue line » sur les uniformes du corps policier du Service de police de la Ville de Montréal / Est-ce que l'opposition et les médias peuvent être conviés au Forum à ce sujet?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 47.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 47, le leader de la majorité, M. Alex Norris, rappelle les points inscrits à la rubrique 30.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0237

Adopter l'entente d'enfouissement des fils et équipements électriques entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0193;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'Entente relative à l'enfouissement d'équipements électriques d'Hydro-Québec entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1206014001

CM22 0238

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 - Dépense de 406 192,93 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0195;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2022-2023 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 406 192,93 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1224784001

CM22 0239

Autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme « Fous du français » de l'Union des municipalités du Québec

Attendu que l'Union de municipalités du Québec a conclu une entente avec le gouvernement du Québec lui accordant 3 millions de dollars pour financer des initiatives de promotion et valorisation de la langue française dans les municipalités;

Attendu que l'Union de municipalités du Québec a mis sur pied le programme « Fous du français » et lance un appel à projets auprès de ses membres;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté un Plan d'action en matière de valorisation de la langue française;

Attendu que la Ville de Montréal a l'intention de faire le dépôt d'une demande dans le cadre du programme « Fous du français » afin de financer la réalisation des projets contenus dans le Plan d'action - cité ci-dessous - visant à encourager l'emploi du français à titre de langue commune chez les jeunes et les personnes issues de l'immigration;

Attendu que le programme exige de joindre à la demande une résolution du conseil municipal autorisant son dépôt;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 février 2022 par sa résolution CE22 0191;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du programme « Fous du français » de l'Union des municipalités du Québec.

Un débat s'engage.

À 10 h 50, la présidente du conseil suspend les travaux en raison de problèmes techniques.

À 10 h 57, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1218489002

CM22 0240

Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0241;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1218746003

CM22 0241

Mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir une consultation publique portant sur le projet de certification de propriétaire responsable et de registre de loyers

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 février 2022 par sa résolution CE22 0245;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir une consultation publique portant sur le projet de certification de propriétaire responsable et de registre de loyers.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1229424001

CM22 0242

Motion de l'opposition officielle demandant la mise en place d'une ligne d'accompagnement téléphonique pour prévenir la violence à Montréal

La conseillère Alba Zuniga Ramos, dépose une nouvelle version du point 65.02, travaillée en collaboration avec les membres du conseil Josefina Blanco et Alain Vaillancourt. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que durant l'année 2021, 187 événements impliquant des coups de feu sont survenus à Montréal, alors que ce nombre était de 143 en 2020, soit une hausse de 30 %;

Attendu qu'en 2020, au moins 400 balles ont été tirées au cours de 115 événements et que, depuis 2019, il y a une augmentation du nombre de crimes contre la personne impliquant la présence d'armes à feu;

Attendu que l'augmentation des violences armées a des effets dévastateurs sur la communauté montréalaise, notamment avec les meurtres de cinq jeunes entre 2021 et 2022 : Meriem Boudaoui, Jannai Dopwell-Bailey, Thomas Trudel, Amir Benayad et Hani Ouahdi;

Attendu que malgré le caractère sécuritaire de Montréal, plusieurs Montréalais ont affirmé ne plus se sentir en sécurité dans la métropole au point de se procurer une arme à feu pour se défendre, alors que « leur profil ne correspond en rien à celui des criminels notoires », comme le révélait un article publié par *La Presse+* le 6 décembre 2021;

Attendu que dans une lettre ouverte publiée le 26 janvier 2022 dans *La Presse+*, la Communauté de citoyens(es) en action contre les criminels violents (CCACV), notamment composée d'anciens officiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), a proposé de mettre en place une ligne téléphonique gérée par une équipe multidisciplinaire composée de travailleurs sociaux, d'intervenants communautaires et de policiers afin d'accompagner les familles de jeunes touchés par la criminalité;

Attendu qu'une ligne téléphonique pourrait diffuser des informations pouvant aider des familles à prévenir et empêcher l'attrait des groupes criminalisés chez les jeunes, ainsi qu'à orienter les parents vers les programmes et organismes communautaires pouvant répondre à leurs besoins;

Attendu que le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) offre un service téléphonique d'écoute et d'accompagnement gratuit et confidentiel en vue de trouver des pistes de solutions sans toujours passer par la judiciarisation;

Attendu que cette ligne téléphonique n'est pas suffisamment connue de la population en général et des organismes communautaires dédiés à la prévention de la violence chez les jeunes;

Attendu que cette ligne téléphonique peut constituer une ressource pour les parents qui souhaitent obtenir de l'aide, mais qui ne sont pas forcément prêts à contacter le SPVM;

Attendu que les jeunes peuvent utiliser internet et plus spécifiquement les médias sociaux pour commettre plusieurs exactions et qu'il est nécessaire de mieux outiller les parents pour surveiller leur utilisation;

Attendu que les données scientifiques sur la prévention de la violence révèlent que l'intervention précoce et la prévention auprès des jeunes, des familles et des écoles permettent de réduire de manière efficace les risques de crimes violents;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà entrepris des discussions exploratoires avec le CPRMV afin d'évaluer sa contribution potentielle en matière de prévention de la violence chez les jeunes, notamment par l'entremise d'une ligne téléphonique, et qu'une étude de faisabilité est actuellement en cours;

Il est proposé par Mme Alba Zuniga Ramos

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Mme Josefina Blanco
M. Alain Vaillancourt

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- travaille à la mise en place d'une ligne d'accompagnement téléphonique pour répondre aux enjeux liés à la violence commise par les jeunes, notamment en outillant leurs parents, en collaboration avec le CPRMV ou tout autre partenaire pertinent;
- 2- mette en place une campagne de sensibilisation auprès de la population montréalaise et des organismes communautaires en vue de faire connaître ce service téléphonique;
- 3- entreprenne des discussions avec le ministère de la Sécurité publique du Québec entourant le financement pour la mise en œuvre de ce nouveau service.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos pour la présentation de la motion.

La conseillère Ramos rappelle que, ces derniers mois, plusieurs incidents violents impliquant des coups de feu ont eu lieu à Montréal, et que cinq jeunes ont perdu la vie à la suite de ces incidents violents. Mme Ramos mentionne que les familles sont inquiètes et qu'elles n'ont plus ce sentiment que leurs enfants sont en sécurité dans les rues de Montréal, et que c'est le rôle de la métropole de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité de sa population et d'endiguer ces actes de violence.

Mme Ramos souligne la lettre ouverte publiée par la Communauté de citoyens(es) en action contre les criminels violents (CCACV) et sa proposition à la Ville de mettre en place une ligne téléphonique pour accompagner les parents et les proches des enfants qui sombrent dans la violence, et trace un parallèle entre cette nouvelle offre de service et le service téléphonique du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) qui offre un service de prévention de la violence chez les jeunes depuis quelques années.

En conclusion, la conseillère Zuniga Ramos mentionne que les élus-es de la Ville de Montréal doivent entreprendre les actions liées à la prévention de la violence chez les jeunes, notamment avec le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes, et qu'il est urgent d'agir au plus vite.

La présidente du conseil remercie la conseillère Zuniga Ramos pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Josefina Blanco.

La conseillère Blanco remercie la conseillère Zuniga Ramos pour son ouverture et sa disponibilité. Mme Blanco réitère que la prévention de la violence commise et subie chez les jeunes est une des grandes priorités de l'Administration, et qu'il est important d'impliquer les jeunes montréalais dans la recherche de solutions, notamment par la mise sur pied du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée. Mme Blanco invite toute personne qui veut s'inscrire à ce Forum de le faire via l'adresse suivante : « pourlajeunessemontreal.ca ».

En conclusion, la conseillère Blanco mentionne que des discussions sont en cours entre la Ville de Montréal et le CPRMV afin d'évaluer sa contribution potentielle en matière de prévention de la violence chez les jeunes, notamment par la mise en place d'une ligne téléphonique. Mme Blanco souligne également la contribution de 20 M\$ sur quatre ans par la Ville en matière de prévention de la violence et en sécurité urbaine, permettant ainsi de soutenir le travail des organismes communautaires, essentiels dans la prévention de la violence chez les jeunes.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

65.02

CM22 0243

Motion de l'opposition officielle pour créer une banque de logements en prévision de l'Opération 1^{er} juillet en partenariat avec des organismes communautaires

Attendu que selon le recensement de 2016, 63,3 % des ménages montréalais sont locataires;

Attendu que Montréal est plongée dans une crise du logement qui touche principalement les locataires;

Attendu que depuis plusieurs années, la Ville de Montréal lance l'Opération 1^{er} juillet qui consiste à fournir de l'aide pour trouver des logements, de l'entreposage gratuit de biens et de l'hébergement temporaire afin qu'aucun ménage ne soit laissé à la rue;

Attendu que dans le cadre de l'Opération 1^{er} juillet, en 2020, 372 ménages ont été accompagnés et 104 ont été hébergés, soit le double en comparaison avec 2019; qu'en 2021, 343 ménages ont été accompagnés et 91 hébergés et qu'au mois de septembre 2021, 37 ménages étaient toujours logés temporairement et 75 autres sans logis;

Attendu que selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, il y a un écart de 40 % entre le prix d'un logement loué et celui d'un logement à louer à Montréal, ce qui occasionne un grand défi pour les ménages obligés de quitter leur appartement et d'en choisir un autre;

Attendu que pour venir en aide aux personnes à faible revenu ou en situation de vulnérabilité, le gouvernement du Québec a mis sur pied le Programme de supplément au loyer (PSL), mais que sa participation est conditionnelle à plusieurs critères, qu'il est limité en nombre d'unités et que par conséquent, certains Montréalais, même admissibles, ne peuvent en bénéficier;

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Montréal peut constituer une banque de logements en vue de l'Opération 1^{er} juillet uniquement pour les personnes admissibles au PSL et seulement si des unités du PSL sont disponibles;

Attendu que l'enjeu des ménages qui se retrouvent sans logis le 1^{er} juillet est récurrent et prévisible et qu'il convient de s'y préparer dans le but d'éviter que ces ménages soient logés dans des hôtels;

Attendu que plusieurs organismes communautaires effectuent à l'année une veille des unités de logements les moins onéreuses sur le marché locatif, qu'ils ont déjà mis en place des projets de relogement tels que le Projet logement Montréal et qu'ils sont des partenaires de premier choix pour la Ville de Montréal dans la prévention de l'itinérance;

Attendu qu'avec l'aide des organismes communautaires, la réservation d'unités de logements les moins onéreuses disponibles au 1^{er} juillet par la signature de baux aiderait grandement la Ville à résoudre plus rapidement la situation des ménages sans logis le 1^{er} juillet;

Attendu que des baux de logements loués par des organismes communautaires, et dont le loyer serait garanti par la Ville de Montréal advenant qu'ils ne trouvent pas preneurs, pourraient être cédés aux ménages dans le besoin en prévision du 1^{er} juillet;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Sonny Moroz

Et résolu :

- 1- qu'en prévision du 1^{er} juillet, la Ville de Montréal constitue avec les organismes communautaires voués aux personnes vulnérables une banque de logements parmi les moins onéreux sur le marché locatif qui peuvent être cédés à des ménages dans le besoin n'ayant pas accès au PSL;
- 2- que la Ville de Montréal garantisse le paiement mensuel des logements de cette banque aux organismes advenant que ceux-ci n'arrivent pas à les céder à des ménages;
- 3- que la Ville réserve un fonds équivalent à la location pour un an d'une centaine de logements afin de garantir le paiement des baux non cédés.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Benoit Langevin pour la présentation de la motion.

Le conseiller Langevin prend la parole pour présenter la motion et dresse un bref historique du dossier de la crise du logement à Montréal. Il exprime notamment ses inquiétudes face à la situation anticipée au 1^{er} juillet prochain. Le conseiller Langevin propose d'amorcer dès maintenant les démarches afin d'être adéquatement préparé pour répondre à la demande. Il propose que la Ville constitue, en partenariat avec les organismes communautaires, une banque de logements qui pourront être cédés à des ménages dans le besoin.

La présidente du conseil remercie le conseiller Benoit Langevin pour son intervention et cède la parole au conseiller Sonny Moroz.

Le conseiller Moroz prend la parole et fait le parallèle entre la motion présentement à l'étude qui porte sur la création d'une banque de logements en prévision de l'Opération 1^{er} juillet et la déclaration inscrite au point 15.03 qui traite également de l'Opération 1^{er} juillet.

À la suite de l'intervention du conseiller Sonny Moroz, la présidente du conseil apporte quelques précisions et rappelle aux membres que les échanges portent strictement sur le point 65.03. Elle cède la parole au vice-président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

M. Dorais souhaite valider avec la présidence s'il peut intervenir simultanément sur les points 65.03 et 15.03 comme ce fut le cas pour le conseiller Sonny Moroz bien que ce ne soit pas dans les pratiques habituelles.

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, prend à son tour la parole pour demander des clarifications à la présidence du conseil.

La présidente du conseil prend la parole et réitère que les interventions doivent porter sur le point 65.03 car les points 65.03 et 15.03 n'ont pas été réunis. En ce qui a trait à l'intervention du conseiller Moroz, puisqu'il est intervenu sur les deux points, la présidente du conseil indique que le temps sera pris en compte et déduit en conséquence lors d'une éventuelle prise de parole sur le point 15.03. Elle demande à M. Dorais de poursuivre.

M. Dorais désire lui aussi s'exprimer sur les deux points et ne voit pas d'inconvénients à ce que son temps de parole soit combiné. M. Dorais poursuit et indique que le dossier de la crise du logement doit être traité de façon non partisane et souhaite une solution commune et pérenne. Il mentionne qu'il est important de renforcer et de recadrer l'Opération 1^{er} juillet, de travailler avec l'ensemble des organismes, d'utiliser les sommes disponibles à cet effet et de bonifier les programmes existants afin de les pérenniser. En conclusion, M. Dorais demande au gouvernement du Québec de donner plus de prévisibilité à la Ville dans le financement de l'Opération 1^{er} juillet.

La présidente du conseil remercie M. Dorais pour son intervention et cède la parole au conseiller Serge Sasseville.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole à M. Benoit Dorais qui soulève une question de règlement concernant la comptabilisation du temps de parole sur les points 65.03 et 15.03. M. Dorais demande à la présidence de lui accorder 90 secondes pour apporter des éléments de précision avant le vote final.

La présidente du conseil indique qu'elle ne s'y oppose pas et demande aux leaders s'il y a consentement. Les leaders étant d'accord, elle cède la parole à M. Dorais.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. Alex Norris

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui déclare que l'opposition officielle n'est pas en faveur de la question préalable et de plus, elle déplore le fait que l'Administration la demande de façon récurrente ce qui contrevient à l'essence même des assemblées du conseil, à savoir de pouvoir échanger et discuter. Elle éprouve un profond malaise face à ce geste antidémocratique.

La présidente du conseil demande de porter une attention au ton utilisé et demande de procéder au vote sur la question préalable.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, prend la parole et mentionne qu'il ne demandera pas de vote nominal sur la question préalable. La présidente du conseil déclare donc la question préalable adoptée en tenant compte du désaccord de l'opposition officielle et cède la parole au conseiller Benoit Langevin afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage come suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil et Nazarian (22)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault, Sauvé et Sasseville (42)

Résultat: En faveur : 22
Contre : 42

La présidente du conseil déclare le point 65.03 rejeté à la majorité des voix.

65.03

À 12 h 11, le leader de la majorité, M. Alex Norris, rappelle le point 15.03.

CM22 0244

Déclaration pour consolider et pérenniser l'Opération 1^{er} juillet afin de faire face à la crise du logement abordable

Attendu que le relogement des personnes dont la perte de logement est imminente, mais qui peinent à trouver un nouveau logement adapté à leurs besoins et à leur capacité de payer, est un enjeu très préoccupant pour la Ville de Montréal;

Attendu que chaque logement compte dans le contexte actuel de rareté des logements abordables et de concurrence accrue pour y accéder, particulièrement pour les ménages vulnérables, fragilisés par la pandémie;

Attendu que la lutte contre la crise du logement abordable est une priorité de la Ville de Montréal;

Attendu que la manière la plus efficace de s'attaquer durablement à la crise du logement abordable est la création massive de logements hors marché, objectif poursuivi par les nombreuses initiatives de la Ville de Montréal, comme la Stratégie 12 000 logements, le Règlement pour une métropole mixte, et l'objectif de développer 60 000 logements abordables dans les 10 prochaines années;

Attendu que les besoins immédiats créés par la crise du logement abordable se font sentir par de nombreux ménages locataires montréalais;

Attendu que la période de renouvellement des baux est en cours et que la Ville de Montréal mène, depuis plusieurs années, une campagne d'information et de sensibilisation sur les droits des locataires;

Attendu que depuis plusieurs années, la Ville de Montréal, en partenariat avec un grand nombre d'organismes sur le terrain, coordonne l'Opération 1^{er} juillet, qui vise à soutenir et à accompagner les locataires montréalais qui ont de la difficulté à se trouver un logement à l'approche du 1^{er} juillet;

Attendu que l'Opération 1^{er} juillet permet d'aider les ménages montréalais à chercher un logement, fournit un hébergement temporaire en appartements-hôtels aux ménages qui en ont besoin et offre un service d'entreposage de biens, en plus d'effectuer des opérations de sensibilisation et d'information pour la population;

Attendu que l'Opération 1^{er} juillet permet d'éviter que des ménages qui perdent leur logement ne se retrouvent à la rue et qu'elle constitue donc un important outil de prévention de l'itinérance;

Attendu que depuis 2020, le service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal constitue une banque de logements PSL (Programme supplément au loyer) et non PSL publics et privés, utilisée dans le cadre de l'Opération 1^{er} juillet, afin de reloger les ménages accompagnés, qu'ils soient ou non admissibles au PSL;

Attendu que la Ville a bonifié à répétition le budget du service de référence de l'OMHM, passant de 925 000 \$, en 2017, à 3,54 M\$, en 2022;

Attendu que depuis deux ans, les besoins d'aide pour se trouver un logement abordable sont grandissants, que l'Opération 1^{er} juillet est de plus en plus efficace et que l'ensemble des partenaires qui siègent à la table de concertation animée par la Ville de Montréal ont salué les excellents résultats obtenus en 2021;

Attendu que cette table de concertation réunit de nombreux partenaires, tels que la Ville de Montréal, plusieurs groupes représentant les locataires (FRAPRU, RCLAQ) et les propriétaires (CORPIQ, APQ), des groupes de ressources techniques (GRT), l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Société canadienne d'hypothèque et de

logement (SCHL), le Tribunal administratif du logement (TAL), le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), etc;

Attendu qu'au cours de l'année 2021, le service de référence de l'OMHM a accompagné 394 ménages, en hausse de 372, en 2020, et que 127 de ces ménages ont été temporairement hébergés en attendant de se reloger;

Attendu que le nombre de ménage faisant appel au service de référence est en hausse et que la période où le service est sollicité s'étend dorénavant à l'année entière, ce qui démontre la nécessité de reconduire et de renforcer les interventions municipales liées à l'Opération 1^{er} juillet;

Attendu que la Ville de Montréal entend reconduire l'Opération 1^{er} juillet, dans une optique d'amélioration continue, et qu'elle réfléchit aux mesures permettant de pérenniser ce service tout au long de l'année afin de ne laisser personne derrière;

Attendu qu'en complément des actions prises par la Ville, la participation du gouvernement du Québec est essentielle afin de répondre efficacement à la crise du logement;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal consolide et pérennise l'Opération 1^{er} juillet afin de faire face à la crise du logement abordable;
- 2- que la Ville travaille avec l'OMHM afin d'identifier les conditions gagnantes pour la constitution d'une banque de logements supplémentaires, destinés à l'hébergement temporaire des ménages, en remplacement des appartements-hôtels;
- 3- que la Ville de Montréal, en partenariat avec l'OMHM, poursuive les négociations avec le gouvernement du Québec afin de structurer la participation financière du Québec en la rendant plus prévisible et pluriannuelle;
- 4- qu'à la veille des dépôts des budgets des gouvernements du Québec et du Canada, la Ville de Montréal réitère l'importance d'investir urgemment et massivement dans le développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables hors marché afin de mettre fin aux cycles des crises du logement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au vice-président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

M. Dorais prend la parole en informant les membres que considérant les faits déjà énoncés lors de l'étude de la motion au point 65.03 et que l'ensemble des personnes élues sont en faveur de cette déclaration, il suggère de l'adopter, telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM22 0245**Motion pour un financement d'urgence au transport collectif**

Le conseiller Craig Sauvé dépose une nouvelle version du point 65.04, travaillée en collaboration avec le conseiller et président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM), M. Éric Alan Caldwell. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que le transport collectif est un service essentiel qui contribue au développement économique et à la qualité de vie de la population montréalaise;

Attendu que le transport collectif est un vecteur important de la relance économique de la région montréalaise;

Attendu que l'atteinte des cibles de réduction des GES de la Ville de Montréal, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dépendent notamment du succès du transport en commun;

Attendu que beaucoup de travailleuses et de travailleurs qui livrent des services essentiels utilisent le transport en commun de façon quotidienne;

Attendu que le déficit annoncé par la STM dû à la diminution d'achalandage causé par la pandémie de la COVID-19 se chiffre à environ 43 M\$ pour l'exercice 2022-2023, et ce malgré des efforts exceptionnels pour boucler son budget;

Attendu que de son côté, l'ARTM a anticipé en janvier 2022 un déficit accumulé de 1,05 G\$ en raison de la baisse d'achalandage causé par la pandémie de COVID-19;

Attendu que le budget 2022-2023 de la Ville de Montréal comprend une augmentation nette de la contribution de l'ARTM de 4,6 M\$;

Attendu que la STM a formellement recommandé, dans le cadre des consultations prébudgétaires du ministère des Finances du Québec de « Reconduire et bonifier l'Aide d'urgence au transport collectif pour préserver le niveau de service offert durant la pandémie »;

Attendu que les consignes sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec, notamment en matière de télétravail, ont eu un effet direct sur la baisse de revenu des sociétés de transport en commun;

Attendu que la STM a déjà mis en place des efforts importants pour réduire ses dépenses et offrir ses services au meilleur coût (par exemple par la réduction de 20% de ses dépenses administratives récurrentes entre 2016 et 2018);

Attendu que la STM et l'ARTM poursuivent leurs efforts conjoints afin d'améliorer leur situation financière;

Attendu que la distanciation physique est recommandée par les directions de santé publique afin de réduire la propagation de la COVID-19, ce qui renforce le besoin de maintenir l'offre de service actuelle des sociétés de transport de façon à dispenser les passagers dans les véhicules et wagons;

Attendu que les autres sociétés de transport de la région de Montréal se trouvent dans une situation similaire à celle de la STM;

Attendu que le transport adapté offert par la STM est essentiel pour des dizaines de milliers de personnes à mobilité réduite à Montréal;

Attendu que le 17 février 2022, le gouvernement du Canada a annoncé l'octroi d'un financement ponctuel aux municipalités de 750 M\$ pour compenser en partie le manque à gagner des revenus des sociétés de transport en commun pendant la pandémie, mais à condition que les gouvernements des provinces égalent la contribution fédérale;

Attendu que la CMM demande au gouvernement du Québec « [d']accorder une aide additionnelle à l'ARTM pour résorber les effets persistants de la pandémie [et de] mettre en place un groupe de travail Québec-ARTM-CMM sur le financement du TC »;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Richard Deschamps
M. Éric Alan Caldwell
M. Alex Norris

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- demande aux gouvernements du Québec et du Canada de pallier le manque de financement de l'ARTM pour les années 2022 et 2023 dû à la diminution de l'achalandage liée à la crise sanitaire;

- 2- demande au gouvernement du Québec d'appliquer la décision prise par la CMM en juin 2019 concernant les droits d'immatriculation, et ce, dès 2023;
- 3- demande au gouvernement du Québec d'entamer des discussions avec les municipalités du Québec, les sociétés de transport et le gouvernement du Canada afin d'adopter un cadre financier durable à long terme pour le transport collectif.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Craig Sauvé pour la présentation de la motion.

Le conseiller Sauvé prend la parole en remerciant M. Richard Deschamps qui agit à titre d'appuyeur de la motion et Équipe LaSalle pour sa collaboration. D'entrée de jeu, M. Sauvé soulève de grandes inquiétudes quant aux problématiques liées au financement du transport collectif, de leurs impacts sur les usagers et d'éventuelles coupures de services. Il poursuit sa présentation en faisant référence au texte du « Résolu » qui interpelle les différents paliers de gouvernement afin de trouver des solutions au manque de financement, à la baisse d'achalandage due à la pandémie, d'inciter les usagers à utiliser le transport en commun et ce, dans le respect des mesures sanitaires. En conclusion, M. Sauvé invite les membres du conseil à voter en faveur de la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Craig Sauvé pour sa présentation et cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell.

Le débat se poursuit.

À 12 h 33, la présidente du conseil propose aux leaders une prolongation afin d'épuiser l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger les travaux au-delà de 12 h 30 afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, Mme Christine Black.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Craig Sauvé afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM22 0246**Ajout - Motion demandant au gouvernement du Québec le maintien du programme AccèsLogis Montréal**

Le conseiller Sonny Moroz, dépose une nouvelle version du point 65.05, travaillée en collaboration avec M. Benoit Dorais, responsable de l'habitation, de la stratégie immobilière et des affaires juridiques pour l'Administration. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que le taux d'inoccupation des logements à Montréal était de 3,7 % en 2021;

Attendu que ce taux varie grandement selon la localisation et les caractéristiques des logements, étant significativement plus bas pour les logements de grandes tailles et les logements abordables;

Attendu que la hausse du taux d'inoccupation en 2020 et poursuivie en 2021, est expliquée par les effets de la COVID-19, soit une plus faible immigration internationale, la fin des cours collégiaux et universitaires en personne et la remise sur le marché d'unités d'habitation réservées jusqu'alors à la location à court terme;

Attendu que le retour partiel de l'immigration et des cours en présentiel ont fait diminuer le haut taux d'inoccupation au centre-ville, et que cette tendance devrait se poursuivre en 2022 pour l'ensemble de la ville;

Attendu que selon la SCHL, le prix des loyers moyens à Montréal a augmenté de près de 20 % entre 2015 et 2021;

Attendu que la Ville de Montréal vit, à l'instar de l'ensemble du Québec, une crise du logement abordable depuis 2019;

Attendu que 37 % des ménages locataires de l'agglomération de Montréal accordent au moins 30 % de leurs revenus pour se loger;

Attendu que le Programme AccèsLogis Montréal a été créé en 2017, permettant à Montréal de devenir mandataire du programme québécois, lui permettant de mieux adapter le programme aux besoins et à la réalité montréalaise;

Attendu qu'au cours des dernières années, la Ville de Montréal a multiplié les initiatives afin d'accélérer le développement de projets de logements sociaux et communautaires sur son territoire, notamment via son Règlement pour une métropole mixte, l'acquisition de terrains pour les projets de logements sociaux et communautaires et le financement exceptionnel de projets;

Attendu que le financement des projets de logements sociaux et communautaires est d'abord et avant tout la responsabilité du gouvernement du Québec;

Attendu que la Ville de Montréal, de concert avec les autres villes du Québec, le milieu de l'habitation et les promoteurs immobiliers réclament que les gouvernements supérieurs investissent massivement et de manière récurrente dans le développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables;

Attendu que de nombreux projets sous AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal sur le territoire montréalais présentent toujours des manques à gagner en raison de règles d'allocation des enveloppes de financement et de manque de financement général pour les projets, que ceux-ci sont portés à bout de bras par les Groupes de ressources techniques et les organismes promoteurs;

Attendu que les Groupes de ressources techniques ont prouvé être des acteurs centraux et incontournables dans le développement de projets de logements sociaux et communautaires, grâce à leur expertise et leur connaissance du milieu;

Attendu que tout programme de logements sociaux et communautaires, ou de logements abordables, se doit être accompagné de financement adéquat et récurrent, afin de répondre réellement aux besoins de la population et d'assurer une prévisibilité chez les organismes et les promoteurs;

Attendu que le 3 février 2022, le gouvernement du Québec a annoncé la création du Programme d'habitation abordable Québec, incluant l'accélération du développement de logements abordables et le maintien de leur caractère abordable sur plusieurs années;

Attendu que l'on pouvait lire dans le communiqué du gouvernement du Québec : « Quant au programme AccèsLogis Québec, il demeure en place afin de permettre la poursuite des projets déjà amorcés », laissant sous-entendre la possibilité que de nouvelles sommes n'y soient pas allouées;

Attendu qu'à l'heure actuelle, le gouvernement du Québec n'a pas répondu aux craintes des observateurs selon lesquelles le programme d'aide financière remplacera le programme AccèsLogis Montréal;

Il est proposé par M. Sonny Moroz
M. Benoit Dorais

appuyé par M. Benoit Langevin
Mme Josefina Blanco

Et résolu :

que le conseil municipal de Montréal :

- 1- demande au gouvernement du Québec qu'il complète le financement pour la construction des logements annoncés dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal sur le territoire montréalais;
- 2- signifie au gouvernement du Québec qu'il souhaite un financement massif et récurrent pour la construction de nouveaux projets de logements sociaux et communautaires;
- 3- signifie au gouvernement du Québec qu'il souhaite le maintien du programme AccèsLogis Montréal et que de nouvelles sommes y soient allouées dès le budget 2022-2023;
- 4- signifie au gouvernement du Québec son souhait que le Programme logement abordable Québec constitue un nouvel outil visant l'abordabilité du logement à Montréal et non un remplacement des outils déjà en place;
- 5- signifie au gouvernement du Québec son souhait que Montréal demeure mandataire de tout programme de développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède respectivement la parole au conseiller Sonny Moroz et au vice-président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

MM. Moroz et Dorais prennent tour à tour la parole et se disent très heureux du travail de collaboration qui a mené à cette version commune. Ils font référence à plusieurs « Attendu » et « Résolu » de la motion notamment sur les hausses significatives du prix des loyers à Montréal, des impacts sur le pourcentage du revenu des familles consacré pour se loger, de l'implication des Groupes de Ressources Techniques (GRT) et le maintien du financement pour le programme AccèsLogis Montréal. Ils rappellent l'importance des logements sociaux et communautaires, d'en construire davantage et que l'implication des gouvernements supérieurs est nécessaire à la réussite de ces projets. Ils invitent l'ensemble des membres à voter en faveur de cette motion.

La présidente du conseil remercie MM. Moroz et Dorais pour leurs interventions et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

65.05 (Ajout)

Avant de levée l'assemblée, la présidente du conseil remercie les équipes techniques et celles du Service du greffe. Elle souligne le départ de Mme Lysanne Brizard dont c'est le dernier conseil et elle lui souhaite la meilleure des chances pour la suite de sa carrière. Finalement, elle remercie tous les membres du conseil.

À 12 h 57, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.16

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
Membres du conseil municipal
Le 21 février 2022

Benoit Langevin